

2196

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

ORIGINAL

**AIDE MEMOIRE DE LA
MISSION DE SUPERVISION
DES PROJETS SOCIAUX**

DU 08 AU 27 SEPTEMBRE 2005

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
REPUBLIQUE DU SENEGAL

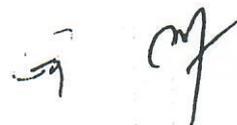
**AIDE-MEMOIRE DE LA MISSION DE SUPERVISION
DES PROJETS SOCIAUX (08 au 27 septembre 2005)**

I. Introduction

1.1 Une mission du Groupe de la Banque africaine de développement composée de Monsieur Bantu MUKENA au SNRO et de Mademoiselle Clotilde BAI (Architecte supérieur) à la Division OCSD.2, Chef de mission, a séjourné au Sénégal du 08 au 16 septembre 2005, et de Monsieur Zoumana KONE (Consultant Expert en Education) du 16 au 27 septembre 2005 en vue de la supervision des Projets Education III et IV. Suite à une visite des représentants du Ministère des finances à OCSD. La première phase de la mission (08-16 septembre) a été programmée essentiellement pour discuter et résoudre le problème des dossiers non finalisés, dans le cadre d'une réunion avec les Ministères des Finances et de l'Education. La deuxième a concerné la supervision technique des projets sociaux du portefeuille de la Banque au Sénégal. Les objectifs de la mission de supervision étaient entre autres de : (i) déterminer le niveau d'exécution physique et financier des projets sociaux ; (ii) discuter de la mobilisation des fonds de contrepartie nécessaires à la mise en œuvre du projet; (iii) discuter des problèmes rencontrés dans l'exécution des projets cités en objet et rechercher les solutions appropriées avec toutes les parties concernées ; (iv) discuter avec les autres partenaires de la coordination des activités; (v) discuter de la préparation et de la soumission régulière à la Banque des rapports d'activités des projets ; (vi) discuter de la préparation des rapports d'audit des comptes des projets et déterminer le niveau de mise en application des recommandations des audits (internes et externe). Pour atteindre ses objectifs, la mission a élaboré un programme de travail (joint en annexe 1), avec les partenaires sénégalais.

1.2 Durant son séjour, la mission a été reçue a eu a des séances de travail avec les responsables des Ministère de l'Economie et des Finances, de l'Education Nationale, ainsi que ceux du Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale (MSPM), les agences et partenaires techniques impliqués dans l'exécution des activités des projets. La mission a également visité des réalisations du projet dans la région médicale de Kaolack (Centre de santé de Nioro et deux Centres communautaires de la région de Dakar (Dalifort Foirail et Wakhinane Nimzatte et a discuté avec le personnel des centres, les comités de gestion et les utilisateurs de ces infrastructures. La liste des personnes rencontrées est jointe en annexe 2.

1.3 Au terme de son séjour, la mission a eu une séance de synthèse à laquelle ont pris part les responsables du Ministère de l'Economie et des Finances et des projets supervisés. La mission adresse ses sincères remerciements aux autorités sénégalaises, en particulier à l'équipe des projets Santé et l'ensemble des personnes rencontrées pour leur appui dans l'atteinte des objectifs de la mission. Le présent aide-mémoire résume l'état d'avancement des projets, les conclusions et recommandations auxquelles la



mission et les représentants du Gouvernement sont parvenus en attendant son approbation par la Banque.

PROJETS EDUCATION III ET IV

2. RESULTATS DE LA MISSION

A. REUNION POUR LA RESOLUTION DES PROBLEMES

Le problème des dossiers non finalisés a été réglé dans le cadre de la réunion avec les Ministères de l'Economie et des Finances et de l'Education et la Banque et il en ressort les points suivants :

1. Actualisation de la liste des dossiers en cours d'examen

Les documents mentionnés dans la liste des dossiers non traités au cours de la revue interne, avaient été cités à tort par le coordonnateur du projet qui avait utilisé une liste non actualisée parmi les dossiers soumis à l'examen de la Banque.

2. Amélioration de la qualité des dossiers

- La mission a consulté avec le projet, les instructions du DAO que la Banque avait demandé de suivre et l'examen conjoint du rapport d'analyse des offres permettra de soumettre à la Banque un rapport finalisé conformément aux exigences du DAO et aux recommandations de la Banque.
- Par contre le dossier sur les collèges ayant été modifié sans l'accord de la Banque et l'évaluation des offres ayant déterminé le niveau des prix unitaires sans l'accord des soumissionnaires, la mission confirme les termes de la lettre de la Banque portant reprise de l'ensemble du processus d'acquisition des collèges.

3. Urgence du traitement du dossier des lycées

Compte tenu des contraintes consécutives aux rejets du rapport par la Banque, la mission a accepté de veiller à ce que le dossier sur les lycées, soit traité et suivi avec beaucoup de diligence et d'attention jusqu'à la fin des travaux de construction.

Une séance de travail avec la DCEF puis avec le Directeur de la DPRE, a renforcé la volonté de faire procéder rapidement au remplacement du coordinateur du projet Education IV car ses charges de travail en tant que Directeur de Ressources Humaines du Ministère de l'Education ne sont pas compatibles avec celles de coordinateur de projet. La mission propose d'appuyer leur proposition initiale de sélectionner le suivant sur la liste des candidats (le 3eme car le 2eme est décédé).

B. PROJETS SOCIAUX

PROJET EDUCATION III

2.1 L'objectif sectoriel poursuivi par le projet est de contribuer au

développement des ressources humaines. Les objectifs spécifiques à atteindre sont les suivants : (i) renforcer les capacités de conception, de gestion et de planification du Ministère de l'éducation, (ii) élargir l'accès à l'éducation de base, et (iii) développer et améliorer la qualité de l'enseignement moyen et secondaire général. Le projet comprend quatre composantes : (A) Appui institutionnel, (B) Renforcement de l'éducation de base, (C) Renforcement et amélioration de la qualité de l'enseignement moyen et secondaire, et (D) Organe d'exécution.

Analyse de l'exécution du projet

2.2 Mis en vigueur le 03 mars 2001, le Projet Education III devait initialement s'achever le 31 décembre 2004. A la demande du Gouvernement, la date limite du dernier décaissement du prêt FAD et du don FAT avait été prorogée au 31 décembre 2005. Le taux actuel d'exécution des activités du projet est évalué à 75%, tandis que le taux de décaissement des ressources de la Banque s'élève à 68,82% pour le crédit-FAD, à 71,01% pour le don FAT et à 79,10% pour le prêt OPEP.

Etat détaillé d'exécution du projet

Composante 1 : Appui institutionnel

2.3 Le projet a réalisé, sur les fonds de la coopération canadienne, un document d'analyse institutionnelle de l'offre de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, pour approfondir le travail initial. Les résultats de cette étude alimenteront les éléments devant servir à l'élaboration d'une stratégie du sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Par son courrier n° 992 ME/DAGE/dg du 23 juin 2005, la Direction de l'administration générale et de l'équipement (DAGE) du Ministère de l'éducation a transmis à la Banque le rapport d'analyse des offres suite à la consultation restreinte en vue du recrutement d'un bureau d'études.

Composante 2 : Renforcement de l'éducation de base

2.4 Les propositions des soumissionnaires pour la fourniture des équipements et du matériel des Centre d'Alphabétisation sont parvenues et le rapport d'évaluation des offres est en cours d'élaboration. La mission a demandé de vérifier la qualification de tout soumissionnaire proposé pour l'adjudication d'un marché

Composante 3 : Renforcement et amélioration de la qualité de l'enseignement moyen et secondaire général

2.5 La composante 3 vise à améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement moyen et secondaire général. Le budget le permettant, le nombre de manuels à acquérir est passé de 180000 à 689500 pour couvrir les besoins des autres établissements mais cette acquisition a été retardée. Suite à la réclamation d'un soumissionnaire, le processus d'acquisition des 689500 manuels scolaires avait été suspendu. La Banque ayant déclaré la plainte irrecevable, la reprise du processus d'acquisition a permis à la mission d'examiner le rapport d'évaluation

Q M

des offres précédemment transmis à la Banque. Le projet a demandé la prorogation de la validité des offres jusqu'au 07 novembre 2005.

Travaux de construction des CEM et des Lycées.

2.6 Le taux d'exécution global est de 100% selon la DCES chargé de suivre la réalisation des travaux.

2.7 Le projet a construit et équipé quatre collèges à Keur Massar, Grand Yoff, Mbao, Thiaroye et deux lycées à Mbao et Thiaroye mais, les effectifs d'élèves de ces établissements scolaires actuellement fonctionnels, ont déjà dépassé les prévisions. Pour faire face à la croissance des effectifs, le Ministère de l'Education a envisagé des travaux complémentaires comprenant les salles informatiques, les infirmeries, les installations sportives, les extensions et les logements des proviseurs sur le solde du prêt FAD. Dans ce cadre, le Ministère de l'éducation avait, transmis à la Banque le rapport d'analyse des offres suite à l'appel d'offres international lancé le 16 février 2005. La Banque avait recommandé de procéder à la vérification des qualifications des entreprises proposées à l'adjudication des marchés mais, des problèmes de fonctionnement internes n'ont pas permis au Gouvernement de finaliser le processus d'évaluation des offres conformément aux exigences du DAO rappelées par la Banque. La présente mission a assisté la DAGE à finaliser les rapports d'analyse selon la section III des DAO et ils seront soumis prochainement à l'approbation de la Banque. La DCES n'ayant pas initié le processus d'évaluation de la performance des techniciens, la mission a soumis à son attention un modèle de fiche d'évaluation.

Formations.

2.8 S'agissant des formations de l'enseignement technique et professionnel, 203 professeurs ont été formés, 14 professeurs avaient bénéficié de la formation aux fonctions d'inspecteurs délégués, et 14 inspecteurs à la vie scolaire avaient suivi une formation. Le Ministère de l'Education les avaient affectés dans les pôles régionaux de Dakar, Saint-Louis et Kaolack. Enfin le Ministère de l'éducation avait mis en place un groupe de spécialistes nationaux autour de l'Inspection générale de l'éducation pour évaluer l'impact sur les personnes bénéficiaires des formations continues financées par le projet. A ce jour, des ateliers se tiennent pour élaborer les études d'évaluation d'impact.

Composante 4 : Organe d'exécution

2.9 La composante 4 porte sur la mise à disposition de l'organe d'exécution du projet des ressources matérielles et financières, ainsi que de l'assistance technique requises pour son fonctionnement. A quelques mois de la clôture du projet les conditions de travail du personnel sont toujours difficiles : locaux exigus, dispersés et assez mal répartis pour permettre le bon fonctionnement du projet.

2.10 Equipements, système comptable et audit. les besoins en mobilier exprimés par la DCESS restent à satisfaire : une consultation de fournisseurs à l'échelon national a été lancée et les offres seront reçues avant le 15/10/05. Le

Q CM

financement sera assuré par le budget consolidé d'investissement. Le cabinet ACECA International a réalisé l'audit de l'exercice 2004 et le rapport a été transmis à la Banque par lettre n° 00946 /ME/SG/DAGE/DCI/GD/ du 16 juin 2005.

2.11 Recrutement de personnel. Le projet a recruté le personnel d'appui comprenant deux chauffeurs, deux secrétaires et un planton. Par contre, le Ministère de l'éducation a renoncé au recrutement de l'administrateur gestionnaire et du coordonnateur pédagogue du fait que le premier responsable devait uniquement s'occuper des aspects administratifs du projet et que la réalisation de l'essentiel du volet Formation est assurée par l'ENS, l'ESP en collaboration avec les directions techniques (DEMSG, DPRE, DEE et CNFC). La mission ne trouve pas d'inconvénient à cette décision du Ministère de l'éducation qui tient compte de l'état d'exécution du projet et qui n'entraîne pas d'effets négatifs sur la gestion du projet. Enfin, le Ministère de l'éducation a recruté un coordonnateur de l'ensemble des activités du projet, dont la mission prend fin le 31 décembre 2005.

Etat des acquisitions et des décaissements

Acquisition des travaux, des biens et des services

2.12 En vue du bon achèvement du projet, la mission et le Gouvernement ont vérifié l'application du planning des acquisitions et le programme d'exécution des activités restantes lors de la mission de février 2005.

ACTIVITES	PERIODE FIXEES	RESULTATS OBTENUS
1. Etude de la stratégie nationale et le plan d'action en matière de l'ETFP	Décembre 2005 Février 2006	Le Gouvernement a transmis le rapport d'évaluation des offres et la Banque a approuvé l'attribution du marché au cabinet CIDE proposé.
2. Conception et édition de manuels d'éducation civique	Décembre 2005- mai 2006	Le processus d'acquisition a été retardé suite à une plainte de soumissionnaire et le Gouvernement attend la réponse définitive de la Banque sur le rapport d'évaluation des offres qui avait été transmis.
3. Travaux complémentaires des Lycées, des CEM et des écoles élémentaires	Décembre 2005 Avril 2006	La mission a assisté la DAGE à finaliser le processus d'évaluation des offres conformément aux exigences de la section III du DAO portant vérification des qualifications des entreprises proposées à l'adjudication des marchés et les rapports d'analyse des offres seront soumis à l'approbation de la Banque.
4. Audits des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005 et 2006	juin 2006 septembre 2006	La demande de proposition transmise les 22/02/05, 09/05/05 à la Banque, a été renouvelée le 21 juin 2005 par la lettre n°00982 ME/DAGE/dg.
5. Rapport d'achèvement du projet par le Gouvernement	Novembre 2005 décembre 2005	Processus non initié compte-tenu du dépassement du délai de réalisation des autres activités à la date de clôture du projet prévu pour le 31/12/05.
6. Rapport trimestriel d'activités	Novembre 2005 décembre 2005	Le dernier rapport trimestriel a été transmis à la Banque qui en a accusé réception.
7. Relance matériel didactique en histoire géographie	Octobre 2005 - février 2006	Après 2 appels d'offres infructueux, la liste restreinte des soumissionnaires et les

	spécifications techniques du matériel sont en cours de révision.
--	--

Contrepartie nationale

2.13 La contrepartie nationale, d'un montant de 1,62 millions d'unités de compte, représente 7,55% du coût total du projet. Elle intervient dans les catégories de dépenses : (a) Mobilier et équipement, (b) Fonds d'appui, et (c) Fonctionnement. Du démarrage des activités au 31/12/05, la contrepartie totale est de 894.130.046 FCFA.. Pour l'année 2005, une provision de 309 millions FCFA prévue dans le Budget Consolidé d'Investissement pour la contrepartie, a permis le financement du mobilier complémentaire des lycées, collèges et Centre d'Alphabétisation et, une partie du carburant. Suite au changement dans la gestion du PDEF, la Banque peut obtenir des informations spécifiques au projet.

Gestion administrative et financière du projet

Fonds de roulement du projet

2.14 Les dernières demandes de reconstitution du compte spécial ont été payée tardivement, entraînant des problèmes de fonctionnement du projet : retard de paiement des indemnités et des fournisseurs, retard de tenues d'ateliers de formation et préfinancement des missions de supervision par les techniciens

Rapports trimestriels d'activités

2.15 Depuis le démarrage du projet, la DAGE a déjà transmis à la Banque douze rapports d'avancement couvrant la période de 2001 à 2004 et, le dernier rapport relatif au 2^{ème} trimestre 2005 a été transmis à la Banque en juillet 2005.

Audit des comptes du projet

2.16 Le Projet Education III a fait l'objet d'un audit externe pour les exercices de 2001, 2002 et 2003. La recommandation concernant la gestion séparée du carburant financé par différents projets gérés par la DAGE a été exécutée. Le rapport du cabinet ACECA international recruté pour réaliser l'audit de l'exercice 2004, a été transmis à la Banque par lettre n° 00946 /ME/SG/DAGE/DCI/GD/ du 16 juin 2005. Il a recommandé : (i) la formation des techniciens de chantier et cela a été réalisé en mai 2005, (ii) la justification des avances de fonds pour les séminaires et le bon classement des pièces comptables la modification du logiciel comptable peu performant mais, le projet avait déjà anticipé depuis avril 2005 après le contrôle de la Division Comptabilité Investissement de la DAGE, (iii) Définir officiellement les taux applicables pour les séminaires et le projet a demandé à la Banque l'autorisation de s'aligner sur les taux en vigueur dans le cadre du PDEF, (iv) l'état doit rembourser le montant de 14 876 148 FCFA qui correspondent à des dépenses jugées non éligibles (TVA, non respect des clé de répartition,.)

9 (M)

2.17 La Demande de Proposition pour le recrutement d'un cabinet d'audit pour les exercices 2005 et 2006 a été transmise à la Banque pour avis par lettre n°00982 ME/DAGE/dg du 21 juin 2005.

Satisfaction des conditions du prêt et du don

2.18 Toutes les conditions relatives à la mise en vigueur du prêt et du don, ainsi qu'au premier décaissement sont actuellement satisfaites.

2.19 Au titre des « autres conditions », le Gouvernement a communiqué la liste des écoles mais n'a pas encore transmis à la Banque la liste des enseignants des centres d'alphabétisation qui pour la majorité sont à présent réceptionnés.

Mise en oeuvre des recommandations de la mission précédente

2.20 La mission de février 2005 a formulé des recommandations à l'endroit du Gouvernement pour améliorer la gestion du projet. Le tableau ci-dessous présente les recommandations faites alors, et indique leur niveau de mise en oeuvre.

Recommandations au Gouvernement	Niveau d'exécution
<u>Ministère de l'éducation</u>	
(i) Exiger des inspections départementales de Diourbel et de Louga, de mettre à la disposition des CTR au plus tard le 1 ^{er} mars 2005, les véhicules de service acquis pour le suivi des travaux de construction ;	Le Ministère a ordonné la mise à disposition des véhicules tel que prévu.
<u>DAGE/ME</u>	
(ii) Organiser, au plus tard le 15 mars 2005, une réunion avec les CTR afin d'évaluer le niveau réel d'exécution des travaux du projet ;	Recommandation exécutée mais sans aucun procès verbal pour l'attester.
(iii) Organiser, à partir de mars 2005, des réunions mensuelles de coordination et de suivi du projet auxquelles participeront toutes les directions techniques impliquées dans l'exécution du projet et les CTR.	Recommandation exécutée partiellement sans aucun procès verbal pour l'attester.
<u>DCESS/MHC</u>	
(iv) Effectuer un suivi rapproché des travaux de construction dans la zone de couverture du projet et évaluer la performance des CTR, à compter de mars 2005 ;	Les décomptes sont signés après une visite de chantier par la DCES/ME mais le processus d'évaluation




<p>(v) Mettre à la disposition des techniciens chargés du suivi des travaux le véhicule acquis à cet effet, au plus tard le 1^{er} mars 2005 ;</p> <p>(vi) Organiser, au plus tard le 30 avril 2005, une formation pratique d'une durée de trois jours au bénéfice des chefs de chantier sur les techniques de construction contre les malfaçons les plus usuelles ;</p> <p>(vii) Prévoir dans le cadre des travaux complémentaires, la construction de locaux sanitaires, de clôtures et de bureau du directeur pour l'école primaire de Long Kin à Diourbel.</p>	<p>des performances n'est pas initié</p> <p>Le Ministère a ordonné la mise à disposition des véhicules tel que prévu.</p> <p>Recommandation exécutée en mai 2005 par le cabinet Alpage.</p> <p>Recommandation prévue pour l'exécution des travaux complémentaires</p>
--	---

Gestion du projet

2.21 La gestion du projet est assurée par la Direction de l'Administration Générale et de l'équipement en collaboration avec les autres directions techniques du Ministère de l'éducation (DPRE, DCES, DEE, DEMSG, DEST, IGEN, CNFC). Toutefois, une meilleure coordination des activités s'avère indispensable pour l'amélioration de la gestion du projet, en particulier avec la DCESS reconvertie en DCES et réintégrée au Ministère de l'Education. L'ancienne DCESS récemment réaffectée comme Direction des Constructions et Equipements Scolaires du ME, dispose de son personnel initial mais la mission n'a pas pu profiter de son assistance effective au projet. Le rôle de la DECS doit être défini de façon assez précise pour que son appui à l'exécution des projets Education III et IV, ne continue pas à souffrir de ses problèmes de compétence ou de coordination avec le bureau des acquisitions de la DAGE.

2.22. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Dans l'ensemble, les problèmes du Projet Education III ne sont pas majeurs mais des retards d'exécution des activités, liés à l'insuffisante coordination au sein du projet et, la qualité des documents soumis à l'avis de la Banque sont constatés. En vue de permettre un bon achèvement des actions restantes, la mission formule les recommandations suivantes :

A la Banque

- (i) Approuver les recommandations faites par la présente mission de supervision.

Au Gouvernement

Ministère de l'éducation

- (viii) Faire exécuter par les structures responsables, avant le 31/12/2005, l'ensemble des recommandations formulées par la missions de supervision;
- (ix) Exiger des inspections départementales de Diourbel et de Louga la preuve de la mise à disposition des CTR, de tous les véhicules de service acquis par le projet pour le suivi des travaux de construction au plus tard le 1^{er} /10/ 2005 ;

DAGE/ME

- (x) Mettre à la disposition des missions de la Banque, les procès verbaux des réunions mensuelles de coordination et de suivi du projet auxquelles participeront toutes les directions techniques impliquées dans l'exécution du projet.
- (xi) Transmettre à la Banque un rapport portant recommandations sur les conditions d'amélioration du traitement des dossiers et du suivi de l'exécution du volet « travaux ».

DCES/ME

- (xii) Veiller à l'application des précédentes recommandations de la Banque et mettre à la disposition des missions de la Banque les justifications correspondantes.
- (xiii) Evaluer la performance des CTR sur la base d'objectifs à déterminer et, transmettre à la Banque un rapport portant recommandation sur les conditions d'amélioration du suivi de l'exécution des travaux.
- (xiv) Apporter une assistance effective à la DAGE dans le traitement et le suivi des dossiers d'acquisition soumis à l'avis de la Banque.

9 (M)

PROJET EDUCATION IV

3. L'objectif sectoriel du Projet Education IV est de contribuer à la lutte contre la pauvreté par l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, en particulier l'accès à une éducation et à une formation de qualité. Les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants : (i) contribuer à développer les capacités d'accueil du système éducatif, principalement au niveau de l'enseignement élémentaire, moyen et secondaire, (ii) améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans l'enseignement élémentaire, moyen et secondaire, et (iii) renforcer les capacités de gestion du système éducatif. Le projet s'articule autour de quatre composantes : (A) Elargissement de l'accès à l'éducation, (B) Amélioration de la qualité de l'éducation, (C) Renforcement des capacités de gestion du système éducatif, et (D) Appui à l'exécution du projet.

Analyse de l'exécution du projet

3.1 Mis en vigueur le 15 octobre 2004, le Projet Education IV se trouve encore à sa phase de démarrage. Le taux d'exécution du projet est actuellement évalué à 3% tandis que le taux de décaissement du prêt FAD s'élève à 0,66%.

Etat détaillé d'exécution du projet

Dans l'ensemble, l'état d'avancement des activités se limite à la conception des plans d'action, de formation et des acquisitions, et à la préparation du dossier d'appel d'offres (DAO) pour la construction des écoles élémentaires et le lancement des offres pour la construction des lycées et collèges d'enseignement moyen (CEM). Les paragraphes ci-dessous décrivent en détail l'état d'exécution du projet.

Composante 1 : Elargissement de l'accès à l'éducation

3.2 Pour élargir l'accès à l'éducation, cette composante prévoit la réalisation et l'équipement de salles de classe pour l'enseignement élémentaire, moyen, et secondaire général, ainsi que des campagnes de sensibilisation pour la scolarisation des filles dans la zone couverte par le projet.

Constructions. Les travaux ne sont pas entamés.

Composante 2 : Amélioration de la qualité de l'éducation

3.3 La composante 2 vise à améliorer la qualité de l'éducation à travers un ensemble d'activités portant sur l'amélioration du cadre physique des écoles (construction de latrines et de points d'eau), l'acquisition de manuels scolaires, la formation et le recyclage des formateurs pour les enseignements élémentaire, moyen, secondaire général et technique, ainsi que le financement des projets d'écoles.

3.4 Acquisition des manuels scolaires. La Banque a émis un avis de non objection au rapport d'évaluation des offres pour la réimpression de 400 000 manuels scolaires de français et de mathématique. Le marché est en cours de signature.

Composante 3 : Renforcement des capacités de gestion du système éducatif

3.5 La composante 3 contribuera au renforcement des capacités institutionnelles des directions et des services centraux et régionaux chargés de la gestion du système éducatif. A ce titre, elle prévoit de financer l'acquisition de mobilier et d'équipements ainsi que la formation des personnels de l'encadrement et de la gestion de l'éducation .

3.6 Acquisition d'équipements. La DAGE a lancé le 31 août 2004 l'appel d'offres national pour l'acquisition de 5 véhicules, dont 3 véhicules 4 x 4 et 2 Berline en faveur des directions techniques (DDI, DCEF, DAGE, DPRE et DCESS) impliquées dans l'exécution du projet. La Commission nationale des contrats administratifs (CNCA) a approuvé la proposition d'attribution de ce marché d'un montant de 83,4 millions F CFA à l'entreprise SERA. Le même marché vient d'être soumis à l'approbation du Ministre de l'éducation. La mission regrette le fait que la Banque n'est pas été informée du processus d'acquisition des cinq véhicules par le projet et demande que cette situation soit corrigée pour les prochaines étapes et les marchés futurs.

Composante 4 : Appui à l'exécution du projet

3.7 Pour assurer la bonne exécution du projet, la composante IV apportera un appui à la DPRE et aux structures du secteur de l'éducation (DAGE et DCESS) participant à l'exécution des activités prévues tout en tenant compte de leurs ressources internes respectives, de l'expérience de leur personnel ainsi que des appuis précédemment financés par le FAD et par d'autres bailleurs de fonds. L'appui envisagé concerne l'acquisition de services et la participation aux frais de fonctionnement.

3.8 Recrutement du personnel. Le projet a lancé l'appel à candidatures pour le recrutement d'un comptable celui pour le personnel d'appui (deux secrétaires, deux chauffeurs et un reprographe). Les rapports d'évaluation edes candidatures ont été transmis à la Banque.

3.9 Fonctionnement. Les indemnités du personnel fonctionnaire mis à la disposition du projet sont payées régulièrement depuis octobre 2005. Cette dépense s'élève à 900 000 F CFA par mois.

Etat des acquisitions et des décaissements

Acquisition des travaux, des biens et des services

3.10 Le recrutement du bureau d'études pour le suivi des travaux est en cours d'élaboration. Le rapport d'évaluation des offres pour la construction des lycées a été repris et vient d'être transmis à la Banque. Le rapport d'évaluation des offres pour les 480 classes est en cours d'élaboration. Le processus d'appel d'offres pour les travaux des collèges est à reprendre, le projet doit intégrer l'addenda au DAO qui sera soumis à l'avis de la Banque avant de relancer l'appel d'offres. Les fonds de contrepartie ont permis d'acquérir 5 véhicules. Le dossier d'acquisition du mobilier de la DAGE peut être l'objet d'un appel d'offre distinct des autres acquisitions à regrouper par lot afin de ne par retarder cette acquisition.

9 07

3.11 La DAGE a actualisé le plan des acquisitions qui a été révisé en fonction des recommandations de la Banque.

Décaissements sur le prêt FAD

3.12 A la date du 30 juin 2005 la situation des décaissements et des engagements par composante sur le prêt FAD se résume ainsi :

Composante	Montants alloués en FCFA	Montants engagés en FCFA	Montants décaissés en FCFA	Solde	% Décaissé
		00	00	3 133 400 000	00
Biens	3 133 400 000	00	00		00
Travaux	4 291 950 000	00	4 291 950 000		00
Services	1 749 900 000	64 303 100	64 303 100	1 685 596 900	2,87
Fonctionnement	370 400 000	9 752 030	9 752 030	360 647 970	2,64
Divers	445 000 000	00	00	445 000 000	00
Aléas	1 294 259 196	00	00	1 294 259 196	0
TOTAL	11 284 909 196	74 055 130	74 055 130	11 210 854 066	0,66

La différence avec le tableau du précédent aide-mémoire est due au fait que les chiffres de ce dernier concernaient le programme du budget annuel.

Contrepartie nationale

3.13 La contrepartie nationale d'un montant total de 2,62 millions d'UC servira à financer les biens (0,20 millions UC) et les travaux (2,42 millions UC). Pour l'année budgétaire 2005, le Gouvernement n'a pas prévu de provision pour le financement du projet dans le budget consolidé d'investissement à cause des incertitudes sur le respect du calendrier d'exécution des activités programmé par le projet. Cette omission est corrigée du fait que le budget de 600 millions prévu pour 2006, pourra couvrir le paiement des activités à venir. Le Ministère a introduit une loi de finances rectificative pour que cette ligne budgétaire soit prise en compte cette année.

Fonds de roulement du projet

3.14 La Banque a transféré un montant de 124 500 000 F CFA, soit 162 264,46 UC pour la constitution du fonds de roulement du projet. A cette date, le montant consommé ne s'élève qu'à 60 000 FCFA. La mission demande à la DPRE d'accélérer l'organisation des formations, des campagnes de sensibilisation à la scolarisation des filles et à la lutte contre le VIH/SIDA en milieu scolaire afin d'améliorer le niveau de consommation du fonds de roulement du projet.

Aspects administratifs de la gestion du projet

Rapports trimestriels d'activités

3.15 La DPRE a transmis à la Banque le premier rapport d'avancement des activités du projet couvrant le quatrième trimestre de l'année 2004. Ce document est rédigé selon le format exigé pour les opérations que la Banque finance dans les pays membres régionaux (PMR). Les rapports d'activités du premier trimestre et du deuxième trimestre 2005 ont été transmis à la Banque.

9 Conf

Audit des comptes du projet

3.16 Le premier rapport d'audit du projet portant sur l'exercice clos au 31 décembre 2004 doit être transmis à la Banque, au plus tard le 30 août 2005, compte tenu du retard pris pour le recrutement de l'auditeur externe. Pour le futur, les rapports d'audit devraient parvenir à la Banque, six mois après la clôture d'un exercice financier.

Satisfaction des conditions du prêt et du don

3.17 Toutes les conditions relatives à la mise en vigueur du prêt et du don, ainsi qu'au premier décaissement sont actuellement satisfaites. Au titre des « autres conditions », la DPRE a remis à la mission le programme détaillé et corrigé des formations prévues par le projet. En revanche, il reste à l'Emprunteur de fournir au FAD la liste des maîtres et des professeurs affectés dans les écoles élémentaires, les collèges et les lycées construits par le projet, au plus tard deux mois avant la rentrée scolaire qui suit la fin des travaux.

Gestion du projet

3.18 La gestion du projet est assurée par la Direction de la planification et de la réforme administrative (DPRE). La Direction de l'administration générale et de l'équipement (DAGE) est chargée des opérations comptables et la DCES s'occupe du volet travaux. A ce stade, l'exécution du projet ne rencontre pas de problèmes majeurs requérant une décision urgente du Gouvernement ou du FAD. Cependant, la DPRE attend le recrutement d'un aide-comptable pour assister le comptable en cours de recrutement.

3.19 Une séance de travail avec la DCEF puis avec le Directeur de la DPRE, a renforcé la volonté de faire procéder rapidement au remplacement du coordinateur provisoire du projet Education IV car ses charges de travail en tant que Directeur de Ressources Humaines du Ministère de l'Education ne sont pas compatibles avec celles de coordinateur de projet. La mission propose de confirmer la proposition antérieure de la Banque et du Gouvernement portant sélection du suivant sur la liste des candidats (le 3eme car le 2eme est décédé). A l'image de l'AFD qui a obtenu la mise en disponibilité d'un coordonnateur par la fonction publique, la mission recommande de veiller à ce que le prochain coordinateur du projet soit mis exclusivement à la disposition du projet Education IV.

3.20 Le projet est en train de recruter son personnel mais ne dispose pas de locaux adaptés : le responsable des acquisitions est logé à la DAGE, le coordonnateur pédagogique à la DPRE, pour le coordonnateur, les secrétaires et chauffeurs il n'y aurait pas encore de place. Le DPRE a mentionné l'existence de locaux sur un palier de l'inspection Régionale de L'éducation Nationale mais, il faudrait les réhabiliter. La mission pense que le regroupement du personnel du projet permettra de gérer plus facilement les activités du projet et la mission a suggéré au projet d'adresser une requête motivée à la Banque pour examiner les possibilités de financer l'installation/regroupement du personnel du projet.

G CM

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

4.1 Le Projet Education IV, mis en vigueur le 15 octobre 2004, se trouve à la phase de démarrage. La mission n'a pas identifié de risque majeur à la bonne exécution des actions prévues. Aussi, formule t-elle les recommandations qui suivent en vue de permettre un bon départ au projet.

A la Banque

- (i) Approuver les recommandations faites par la présente mission de supervision ;
- (ii) Autoriser le recrutement d'un aide-comptable à la direction du projet.

Au Gouvernement

Ministère de l'éducation

Faire procéder rapidement au remplacement du coordinateur provisoire du projet Education IV dont les charges de travail en tant que Directeur de Ressources humaines du Ministère de l'Education, ne sont pas compatibles avec celles de coordinateur de projet.

DPRE/ME

- (i) Poursuivre les activités de formation, les campagnes de sensibilisation à la scolarisation des filles et à la lutte contre le VIH/SIDA en milieu scolaire.



PROJET PLPC

Résumé de l'exécution physique du projet

1. Le taux d'exécution global du projet, au 26 septembre 2005, est d'environ 93% réparti par composante et catégorie de dépenses dans les tableaux suivants.

Taux d'exécution physique par composante

<u>Composantes</u>	<u>Taux d'exécution mission précédente</u>	<u>Taux d'exécution supervision actuelle</u>
Renforcement des capacités des bénéficiaires et des partenaires (24,4%)	93%	93%
Micro finance et appui aux activités génératrices de revenus (22,6%)	89%	90%
Infrastructures, Equipements et hydraulique villageoise (43,3%)	85%	88%
Gestion du projet (9,7%)	95%	95%
TOTAL POURCENTAGE (100%)	91%	93%

A mission note une faible évolution par le retard pris à cause de l'avis de la Banque. Ce qui montre la nécessité de poursuivre après la prorogation.

Taux d'exécution physique par catégorie

<u>Catégories</u>	<u>Taux d'exécution mission précédente</u>	<u>Taux d'exécution supervision actuelle</u>
BIENS : - Equipements/mobilier/fourniture (25,7%)	93%	93%
TRAVAUX : - Construction/réhabilitation (20,7%)	88%	90%
SERVICES (29%) : - Etudes et supervision (2,4%)	94%	94%
- Services de spécialistes (8,3%)	95%	95%
- Formation (18%)	90%	90%
- Audit (0,3%)	80%	85%
DIVERS : - Fonds de crédit (18,8%)	94%	95%
FONCTIONNEMENT : - Fonctionnement (5,8%)	93%	93%
TOTAL POURCENTAGE (100%)	91%	93%

Conditions de l'accord de prêt et de don

2. Toutes les cinq autres conditions de l'accord de prêt et du don ont été réalisées, à l'exception de la dernière condition relative au versement annuel, au plus tard le 31 mars, de la contrepartie nationale, qui s'exécute chaque année. Pour l'année 2005, la première allocation pour le fonctionnement d'un

9 CF

montant de 35 millions a été virée le 3 mars 2005. La décision de versement du fonds de crédit pour un montant de 175.350.000 FCFA introduite le 9 février 2005 a été payée dans le compte CNCA le 10 août 2005.

Etat d'avancement du projet par composante

3. L'état de réalisation physique des activités du projet est présenté par composante dans les paragraphes qui suivent.

Composante I : Renforcement des capacités des bénéficiaires et des partenaires

4. Au titre de cette composante, le projet finance des activités permettant de renforcer les capacités des populations bénéficiaires et des partenaires institutionnels et d'exécution. Ces activités sont réparties en deux sous-composantes : (i) activités de sensibilisation, alphabétisation et IEC ; (ii) renforcement des capacités des partenaires.

Sous composante Sensibilisation, Alphabétisation fonctionnelle et IEC

Volet Sensibilisation et IEC

A cette date les activités prévues dans les catégories des Services dont les Services de spécialistes, Biens (équipements, mobilier et fournitures) sont toutes pratiquement achevées. Concernant la sensibilisation, les relais organisés par le projet sont sur le terrain pour poursuivre la deuxième phase de sensibilisation de juillet à novembre 2005.

5. Compte tenu des résultats enregistrés dans le cadre de la mobilisation sociale et eu égard à l'importance de la sensibilisation dans le dispositif de pérennisation, le projet a organisé un recyclage de 2 jours des relais, les 7 et 8 août 2005 axé surtout sur les actions de pérennisation (mise en place des centres de ressources communautaires devant accueillir les bibliothèques, l'épargne et le recouvrement, le fonctionnement des différents comités de gestion). La formation a été sanctionnée par une 3ème contractualisation de 5 mois d'août-décembre 2005 avec les relais en intermédiation sociale pour la consolidation des acquis enregistrés

Volet alphabétisation fonctionnelle

6. *SERVICES - Services de spécialistes* : L'ONG SAFEFOD assure la maîtrise d'ouvrage délégué de l'alphabétisation. L'avenant pour la poursuite du programme, approuvé par la Banque a été soumis aux autorités nationales pour avis. Cette activité pourrait démarrer le 1^{er} octobre 2005. La Direction de l'Alphabétisation et de l'Education de Base (DAEB) assure le suivi et l'évaluation externe du programme d'alphabétisation. L'évaluation à mi-parcours a été bouclée au mois d'avril 2004 et l'évaluation finale prévue au courant du mois de décembre 2005..

FORMATION : Les activités d'alphabétisation suivies par le BGP, la Direction de l'Alphabétisation et les Langues nationales (DALN), les URG, IA et IDEN reflètent la formation initiale et le recyclage de 40 formateurs, de 120 superviseurs, de 1200 facilitateurs, l'Alphabétisation de 35 428 personnes dont 29 644 femmes alphabétisées et 5784 hommes alphabétisés dans 1200 classes ouvertes et dotés de matériels didactiques et pédagogiques. LA consolidation devrait démarrer le 1^{er} octobre 2005.

7. **BIENS - Equipements, mobilier et fournitures :** Tout le matériel pédagogique et didactique d'alphabétisation destiné aux deux cohortes (1 200 tableaux et des fournitures pour les 36 000 bénéficiaires) ont été remis aux opérateurs. Les manuels d'alphabétisation au nombre de 144.000 destinés aux facilitateurs et bénéficiaires des deux cohortes pour les apprentissages fondamentaux ont été acquis et mis à disposition des classes. Quant aux 36.000 ouvrages de post-alphabétisation, suite à l'approbation du dossier d'acquisition par la Banque 4 février 2005, les livraisons se poursuivent et ont été bouclées entre avril et juin 2005.

Sous-composante : Renforcement des capacités des partenaires du projet

8. **SERVICES - Formation :** Les actions suivantes ont été réalisées pour :

- la formation de formateurs des 20 Serignes Daaras a été réalisée entre le 22 août le 11 septembre 2005 en langues Pulaar et Wolof ; la formation entièrement financée par le projet et exécutée par l'opérateur en alphabétisation ADIS, sera suivie du transfert du savoir aux enfants talibés des 20 daaras en âge de s'alphabétiser ; chaque participant a été doté de manuels de lecture et de calcul et, d'un trousseau de fournitures.
- Le recyclage des responsables de comités de gestions et des caisses locales d'épargnes et de crédit (CLEC) et à la formation en gestion financière, gestion de crédit et promotion de leurs structures en juillet et août 2005

9. **BIENS - Equipements, mobilier et fournitures :** A cette date, tous les équipements prévus dans cette sous-composante ont été livrés.

10. **TRAVAUX - Construction :** A ce jour, tous les travaux ont été réalisés comme l'attestent les réserves ont été levées selon le projet.

Composante II : Micro finance et appui aux activités génératrices de revenus

11. Au titre de cette composante, le projet finance, en fonction de la demande, des activités génératrices de revenus, par l'offre de services de proximité adaptés en matière de micro finance.

12. *SERVICES - Services de spécialistes* : Les thèmes de formation prévus par l'accorde de prêt seront poursuivis à l'intention d'autres participants en provenance des structures partenaires du PLCP avant la fin du mois de Novembre 2005. Le processus de recrutement du bureau d'études chargé de cette formation est en cours. La Banque a déjà donné son avis de non objection pour le DAO et le dossier d'appel d'offres est transmis aux cinq cabinets retenus sur la liste restreinte, depuis le 10 Août 2005. La date de dépôt des propositions est fixée au 26 Septembre 2005 à 10 heures.

13. Les 14 ONG recrutées pour l'encadrement technique des bénéficiaires ont élaboré de 30 000 à 50 000 requêtes de financement entre mai et septembre 2005 soit une progression de plus de 67% et assuré la formation de 5128 bénéficiaires de la composante tout au long du projet. Au sortir de ces formations, les bénéficiaires ont amélioré leurs capacités techniques et managériales pour gérer efficacement leurs structures et activités. Par ailleurs, il convient de rappeler que suite au désistement de l'ONG AFRICARE, pour l'encadrement technique des populations des départements de Bakel et Tamba, le Projet a proposé à la BAD son remplacement, par l'ONG ANMFR qui intervient déjà pour le compte du projet dans le département de Mbour. En retour la Banque a demandé des compléments d'informations sur des annexes au protocole par fax en date du 29 août 2005. Cette demande a été satisfaite par le projet le 19 septembre 2005.

14. Suite à l'achèvement des conventions signées avec les 9 SFD, les nouvelles ont été passées avec CMS, ACEP et 11 nouvelles SFD pour la poursuite des activités jusqu'à la fin du projet. le dossier de réaffectation des communautés de base initialement financées par PAMECAS a été soumis à la Banque le 15 février 2005 pour avis. Le 16 août 2005, des compléments d'informations à ce propos ont été transmis par le projet.

15. *DIVERS - Fonds de crédit* : Sur l'enveloppe de 2.580.000.000 FCFA, le Projet a déjà mobilisé 2.390.600.000 FCFA répartis comme suit : la contrepartie de l'Etat pour un montant total de 1.315.498.160 FCFA (y compris les intérêts jusqu'en fin 2004 d'un montant de 24.877. 728 F) et le FAD, 1.075.101.840 FCFA. Le dernier virement d'un montant de 420.330.870 FCFA est en date du 13 septembre 2005 et fait suite à la demande de décaissement adressée à la banque le 11 avril 2005 pour 632.600.950 FCFA Le reliquat s'élève à 212.270.080 FCFA relatif à ASACASE dont le contrat comportait une erreur de calcul. Pour l'ensemble des conventions qui sont arrivées à expiration en fin juin 2004, il a été demandé aux SFD, de reverser les montants recouverts dans le compte du Projet ; à ce jour, un versement de 679.362.092 F CFA a été déjà enregistré. Un total de 517 caisses locales d'épargne et de crédit (CLEC) ont été mises en place dans les villages et quartiers ciblés ; elles sont constituées d'un conseil d'administration, d'un comité de crédit, d'un comité de surveillance et de contrôle, et d'un gérant. Les CLEC sont alimentées par les SFD et accordent des crédits à leurs membres de la première catégorie (crédit maximum de 25.000 FCFA).

16. Au niveau des cases foyer construites par le Projet, il a été implanté 16 Caisses Populaires d' Epargne et de Crédit (CAPEC) qui doivent polariser

l'ensemble des CLEC environnantes et fonctionner comme des SFD. Pour les zones non couvertes par ces cases foyer, les populations se chargeront de trouver un local pour abriter les 59 autres CAPEC qui y sont créées. L'objectif de la mise en place de ces structures (CLEC et CAPEC) est de faciliter l'accès au crédit des populations ciblées vivant dans des zones enclavées, tant sur le plan de la proximité que sur le plan de l'assouplissement des conditions d'octroi. Le dispositif de financement, incluant les CLEC et les CAPEC, a été présenté et discuté avec l'expert en Micro finance de la Banque, lors de la mission du Projet à Tunis en Janvier 2005. A ce propos, sur recommandation de la Banque, les termes de référence relatifs à l'étude sur la pérennisation dudit dispositif ont été transmis pour approbation à la Banque le 11 avril 2005. L'avis de la Banque est attendu pour démarrer cette étude.

17. Au 31 août 2005, les SFD ont pu toucher 557 communautés de base sur les 600 prévues, financé 36.087 projets (dont 450 CLEC) pour un volume de crédit de 2.354.860.155 FCFA. Pour le remboursement, 96% des fonds arrivés à échéance (plus de 1.632.707.055 FCFA) sont recouverts soit 1.567.398.773 FCFA dont une bonne partie est recyclée dans le financement de nouveaux projets. Le taux de remboursement pour les CLEC est à 98%. Il convient, cependant de souligner que pour des Activités Génératrices de revenus de petits montants, le taux de remboursement est plus élevé dans les secteurs à cycle de production court où le capital est très vite reconstitué comme le petit commerce, la restauration.

18. Les proportions des activités financées, par secteur, se déclinent comme suit : petit commerce : 50% ; embouche:15% ; agriculture/maraîchage : 15% ; teinture : 10% ; restauration : 3% ; transformation de produits locaux : 2%.

Composante III : Infrastructures, Equipements et hydraulique villageoise

19. Cette composante vise l'amélioration des conditions de vie et de travail des groupes cibles à travers trois sous composantes : (i) Infrastructures et équipements socio-communautaires ; (ii) Hydraulique villageoise ; (iii) Cases foyers et garderies socio-éducatives ou Cases des Tout petits.

Sous-composantes : Infrastructures et équipements socio-communautaires / Cases foyers et garderies socio-éducatives ou Cases des Tout petits

20. SERVICES - Services de spécialistes : Dans le cadre de sa convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, l'AGETIP avait recruté un bureau pour les études architecturales et techniques, trois bureaux pour le suivi et la supervision des travaux de réalisation des infrastructures socio-communautaires. La Banque avait approuvé le 3 juin 2004 des avenants aux contrats respectifs des maîtres d'œuvre, pour des travaux complémentaires nécessaires au bon fonctionnement des infrastructures. La mission de suivi de l'exécution des travaux est arrivé à son terme.

21. TRAVAUX : Le programme de construction comprenant 16 cases foyers, 14 cases des tout petits, 14 cases de santé à réaliser sur 36 sites y compris les

3 CMF

travaux supplémentaires, a été entièrement réalisé et les réceptions provisoires prononcées pour l'ensemble des ouvrages. Les réserves formulées sur certains ouvrages de Kédougou, Diaroumé et Kounkané ont toutes été levées sauf à Fongolimbi et Salémata, devenus inaccessibles pendant la saison des pluies.

22. La mission a défini des critères de visite des sites du projet portant sur : (i) sites jamais vus par les missions de la Banque, (ii) sites à problèmes techniques spécifiques, (iii) sites de travaux très appréciés du personnel du projet, (iv) sites fonctionnels, (v) sites voisins d'un site à visiter,... Sur la base de ces critères de sélection, la mission a visité les sites de Dalifort et de Wakhinane qui montrent : (i) la forte implication des bénéficiaires dans les activités initiées par le projet ; (ii) la nécessité d'une intervention d'urgence pour préserver les ouvrages du site de Dalifort suite aux inondations (iii) l'avantage des inter-relations entre les productions des bénéficiaires et , (iv) les inter-relations des composantes du complexe de cases (formations thématiques, productions et financements).

Site de Dalifort :

23 Avec la saison de fortes pluies, le site de Dalifort inondé sur une hauteur d'environ 1 mètre de profondeur d'eau sale, est devenu totalement inaccessible depuis trois semaines, privant alors de toute activité, les bâtiments déjà construits et équipés (après juillet 2005) et réceptionnés depuis le 02 septembre 2004. A l'origine du problème se trouve la localisation du terrain récemment transformé en cuvette du fait du remblaiement de parcelles voisines dans un quartier inondable. En dépit de la bonne volonté des autorités locales et de la motivation de la population bénéficiaire, aucune solution n'a pu être trouvée à cette difficulté majeure du projet qui en réalité, relève d'un problème global de drainage des eaux de ruissellement dans la ville.

24 La solution technique d'urgence préconisée par le projet, AGETIP et le comité de gestion, est partielle et se révélera coûteuse : système de canalisation sur 1 KM, de section 200 mm avec dispositif de pompage et exutoire artificiel provisoire avant futur déversement vers la mer. La mission a souligné qu'une solution durable devrait être recherchée pour s'intégrer dans un schéma global de drainage du quartier par implication des services publics spécialisés (ONAS, SDE, ORSEC, PAQPUD). Et en attendant, pour préserver les bâtiments et équipements des grandes dégradations déjà en cours (décollage du carrelage, remontées capillaires), le Gouvernement pourrait étendre à ce site prioritaire, les interventions d'urgence des pompiers qui procèdent actuellement au pompage des eaux stagnantes d'une partie du quartier. Le projet souhaite qu'une allocation d'1 % du budget du projet soit faite pour des interventions urgentes de ce type.

25 A l'achèvement des travaux de construction, des dispositions administratives avaient été prises pour transformer l'ensemble des bâtiments en centre d'inscription électorale mais, le Ministère de Tutelle du projet a permis de respecter sur ce site, l'objectif visé par le projet. Le projet a demandé à la mission de se prononcer sur l'opportunité de céder provisoirement une partie du

complexe de HANN BEL AIR pour abriter ledit centre. La mission a demandé au projet de se référer à l'Accord de Prêt et aux objectifs du projet.

Site de Wakhinane

26 La conception des bâtiments est très appréciable mais les plans standards auraient dû être adaptés aux spécificités des besoins en atelier thématique sur chacun des sites : le second œuvre aurait dû prévoir (i) dans le salon de coiffure, des réservations destinées à l'alimentation en eau.

27 La qualité des travaux est globalement satisfaisante cependant, un problème d'omission du ponçage des portes et fenêtres avant leur vernissage n'a pas été relevé dans le procès verbal de réception provisoire. Ce procès verbal, qui par ailleurs n'a pas été signé par l'AGETIP pourtant chargé de la maîtrise d'ouvrage déléguée, a prononcé la réception provisoire avec des malfaçons importantes sur la menuiserie, en déchargeant l'entreprise de sa responsabilité dans un bâtiment mis en service. Après l'examen des PV relatifs à d'autres sites du projet, la mission regrette que de nombreux ouvrages de ce projet aient été l'objet de réception provisoire sans la participation de l'AGETIP qui est pourtant chargé de la maîtrise d'ouvrage déléguée ayant pour mission de vérifier la bonne exécution des travaux pour le compte du projet. Pour ces raisons dans le cadre de la gestion du projet Santé II, le Gouvernement doit veiller à ce qu'aucune programmation ou visite de réception provisoire ne puisse se faire en l'absence d'AGETIP.

28 Les équipements du site permettent son fonctionnement mais l'absence de climatisation et de sécurité renforcée dans la salle informatique, constitue un risque de dégradation précoce et de vol des équipements. Des mesures urgentes sont à prendre pour garantir leur pérennité. Une pièce du complexe a été réquisitionnée pour abriter le Centre d'information, d'orientation et d'assistance aux personnes victimes des inondations du mois dernier.

BIENS

29 Pour les équipements destinés aux cases des tout petits et cases de santé, les contrats ont été signés avec les sociétés AFCO, pour la fourniture de cinq groupes électrogènes, Buhan Teisseire, pour le matériel informatique, Papeterie Inter et, Koleuré Distribution pour les articles divers et, C.C.B.M, pour le mobilier divers qui n'est pas encore livré en totalité dans la région de Dakar. En ce qui concerne le matériel pédagogique et le mobilier destinés aux cases des tout petits, le Projet a obtenu l'avis de non objection de la Banque pour d'une part, signer une entente directe avec la société NATHAN détentrice des Copyrights sur le matériel pédagogique, d'autre part, relancer la consultation sur le mobilier. Le projet d'entente directe a déjà été finalisé après confirmation de la cotation de NATHAN, il a été soumis à la Banque, pour avis le 20 septembre 2005. En ce qui concerne le mobilier, le lancement de la consultation est prévu pour le 27 septembre 2005.

Fonctionnement du complexe de cases :

30 Les bâtiments sont équipés pour en permettre le bon fonctionnement (cours théoriques et pratique) et générer des ressources suffisantes pour pérenniser les activités du complexe construit : machines à coudre, ordinateurs, lits, tables, casques chauffants, ustensiles de cuisine,... Les ressources tirées de frais de formation et augmenté des revenus issus des services à la clientèle, est versé dans les caisses communautaires et sert à rémunérer les formateurs et à maintenir le fonctionnement du centre selon un principe d'auto-financement du complexe (travaux de réparation,...). La mission qui a apprécié les compétences des divers ateliers, estime que la qualité et la complémentarité des activités devrait permettre au centre de se développer rapidement.

31 La salle polyvalente réservée aux réunions, formations et sensibilisations contient: 1 grand tableau noir, un ensemble TV/vidéo, 2 armoires, 1 réfrigérateur, 3 bureaux et plusieurs chaises.

32 La Case des Tout-petits comprenant des tables-bancs, une salle de repos, 1 lot de jeux éducatifs pour l'initiation en informatique et une salle NTIC contenant 2 PC complets.

33 La Case Foyer comprend plusieurs ateliers de : coiffure pour une trentaine d'élèves et une coiffeuse, de couture pour deux apprenties et un maître tailleur, de teinture pour 3 apprenantes et une formatrice, agro-alimentaire avec une chef cuisinier et des assistantes, Deux chambres de passage pour 4 visiteurs. Elle compte également un atelier NTIC avec 5 PC, une imprimante et une photocopieuse, un tableau noir, servant à la formation de la jeunesse locale. Il est gérée par un formateur handicapé et une secrétaire qui compte obtenir une connexion Internet pour élargir ses filières de formation et diffuser par e-commerce les données sur les productions de la Case Foyer.

20. Caisse communautaire. La mission n'a pas pu visiter la Caisse communautaire dont la porte était fermée. La caisse communautaire, sert de banque pour toute la communauté participant aux activités du complexe. Un comité de gestion travaillant en étroite collaboration avec les autres comités de gestion des ateliers a été mis en place à cet effet. La mission a pris note de ce qu'à terme, (i) les comités communautaires devraient être autonomes et devenir des CAPEC (Caisses d'Epargne et de Crédit) lorsque le réseau serait constitué et, (ii) les fonds recueillis devraient être auto- renouvelables

21. *SERVICES - Formation* : La formation destinée aux opérateurs pour l'entretien et la maintenance des équipements post-récolte a été réalisée par les fournisseurs au moment de l'installation de ces équipements. Pour la formation des 378 comités de gestion, par les agents des CERP, le Projet a obtenu l'avis de non objection de la Banque le 29 juillet 2005. Il en est de même de la formation des agents des cases de santé (agent communautaire de santé et matrone) et celle destinée aux animateurs polyvalents (des cases des tout petits). Les sessions seront planifiées en début octobre, en rapport avec les services de l'Etat impliqués.

Q M

Sous-composante : Hydraulique villageoise

22. **SERVICES- Etudes et supervision** : Le maître d'ouvrage délégué COWI - AISB a réalisé toutes les études préalables et leur mission de supervision se poursuit convenablement sans difficulté. Les contrat de Hydroconsult et Senagrosol recrutés pour le suivi des travaux sur les 120 sites, sont arrivés à terme.

23. La formation des préposés à l'entretien des pompes a commencé en août, s'achèvera en octobre 2005 et celle destinée aux comités de gestion des points d'eau, sera réalisée par les agents des CERP, au dernier trimestre 2005.

24. **TRAVAUX - Construction** : Deux entreprises CDE et SVTP/GC recrutées pour la réalisation de 120 puits hydrauliques et, 60 mini réseaux d'eau potable et 120 latrines, ont démarré les travaux le 26 novembre 2003 avec des délais d'exécution de onze (11) mois et les ont achevés.

25. Sur l'ensemble des sites du projet, les travaux de Salémata et Fongolimbi ne sont pas encore réceptionnés à cause des problèmes accès à ces deux sites en saison de pluies. Les travaux de la région de Diourbel ne sont pas encore réceptionnés, la période étant fixée à partir du 28 septembre 2005. Pour les régions des Dakar, Thies, Kolda et Tamba, les travaux sont réceptionnés.

L'entreprise de construction CDE avait eu un avenant de contrat sans incidence financière pour modifier 37 des 120 puits initialement prévus en mini forages et, elle reste dans l'attente du règlement de sa facture.

26. **BIENS - Equipements, Mobilier et Fournitures** : Deux fournisseurs ont été recrutés pour la livraison des équipements suivants :

- DANSKSOLERNERGI, pour la fourniture et l'installation de 37 électropompes solaires, 35 électropompes thermiques et un lot de pièces de rechange, d'un montant HT/HD de 640 321 871 FCFA ; l'installation des pompes est en cours sur les ouvrages hydrauliques et sera bouclée au plus tard le 30 septembre 2005.
- MEERA AND CEIKO, pour la fourniture et l'installation de 120 pompes manuelles et un lot de pièces de rechange d'un montant de 92 739 857 FCFA L'installation des pompes manuelles est en cours et sera bouclée en fin octobre

27. Une extension du Prêt FND d'un montant de deux milliards F CFA a été signée entre l'Etat sénégalais et le Fonds nordique. Ce programme additionnel sera exécuté jusqu'en décembre 2006, conformément au terme de l'accord amendé. Ce programme supplémentaire a déjà démarré et les marchés approuvés le 20 mai 2005 concernent :

- la construction de 62 puits, par l'entreprise SVTP / G.C (contrat signé

Q CMJ

le 12/09/05).

- la construction de 31 réseaux et 62 latrines, par l'entreprise GENITE (contrat signé le 12/09/05)
- la construction de 16 électropompes thermiques et 15 électropompes solaires, par l'entreprise Dansk Solenergi (contrat signé le 26/07/05) pour un montant de HT HD 526 919,81 Euro ;
- le contrôle des travaux par le bureau Hydroconsult International (contrat en cours de signature).

Une campagne de géophysique préalable au démarrage des travaux est également envisagée et le Projet a reçu en date du 22 septembre 2005 l'avis de non objection du FND, sur les résultats de la procédure de sélection du consultant. L'étude visée pourrait démarrer vers le 25 octobre 2005.

Composante IV: Gestion du projet

28. A ce jour, les activités concernant les Travaux (*Construction / Réhabilitation*), *Biens (Equipement, Mobilier et fournitures)*, *Services (Services de spécialistes)* sont achevées. Le rapport final du consultant individuel pour faire l'état d'exécution des activités et procéder à l'évaluation d'étape des résultats du projet a été transmis à la Banque le 13 mai 2005. La réponse de la Banque est attendue. Le personnel est disponible et le projet fonctionne normalement.

Rapports trimestriels d'activités et d'audit des comptes

29. Le projet a élaboré dix neuf (19) rapports trimestriels d'activités couvrant les périodes de septembre 2000 à juin 2005 et quatre rapports annuels. La plupart des partenaires (AGETIP, OFBD, SAFEFOD, ONG, SFD) produisent leurs rapports d'activités dont les informations sont intégrées dans les rapports du BGP.

30. Les trois rapports d'audit des comptes clos au 31 décembre 2001, 2002 et 2003 ont été soumis à la Banque en août, décembre 2003 et juillet 2005. Les travaux pour l'exercice 2004 au niveau du Projet ont été bouclés le 16 septembre 2005. Le rapport définitif est attendu pour le 16 octobre 2005.

Gestion et coordination du Projet

31. Le BGP tient des réunions de coordination hebdomadaires et semestrielles élargies aux URG et, suivant le besoin, aux chefs de centre d'expansion rurale polyvalents (CERP, structures déconcentrées les plus proches des populations), dont la dernière date du 15 septembre 2005. Des réunions sectorielles sont également tenues avec les différents experts. Les comités de pilotage ont été mis en place à tous les niveaux (village/quartier, commune/arrondissement, régional, national). Au total, il existe 21 comités, dont 11 locaux, 6 communaux, 3 régionaux et 1 national. Les URG et les comités villageois assurent le suivi des activités et participent aux réunions hebdomadaires des chantiers.

9 

ETAT DES ACQUISITIONS ET DES DECAISSEMENTS

Acquisition des biens, travaux et services

32. Toutes les acquisitions de fournitures et de carburant se font sur consultations restreintes suivant la base de données des fournisseurs disponibles au Projet. Les acquisitions en cours de finalisation se présentent comme suit :

- i) *Appel d'offres national.* Acquisition des pompes manuelles pour le programme complémentaire financé par le FND : l'évaluation technique a été confiée à la Direction de l'hydraulique en rapport avec le ministère de tutelle et le Bureau COWI/AISB. Les résultats de cette évaluation ont été appréciés par la commission nationale et le dossier d'adjudication provisoire a été soumis en date du 20 juillet 2005 pour avis au FND. L'approbation a été faite par le FND le 26 juillet 2005 pour le compte de AFCO pour un montant de 45.849.000 FCFA HT/HD.
- ii) *Consultation restreinte.* Campagne de prospection géophysique relative à l'extension du prêt FND : la liste restreinte a été approuvée par fax daté du 15 juillet 2005 et l'ouverture des plis consécutive à la consultation a été faite le. Le dossier a été soumis au FND en date du 26 août 2005 pour avis.
- iii) *Gré à gré.* Matériels pédagogiques pour les cases des tout petits: Par courrier daté du 12 janvier 2005, le projet introduisait une requête pour la modification du mode d'acquisition et pour la relance partielle des fournitures des cases des tout petits dont la société Interforum est détentrice exclusive des droits pour le compte de Nathan. Par fax daté du 29 juillet 2005, le dossier a été approuvé et le projet de contrat soumis à la Banque le 21 septembre 2005.
- iv) *Liste restreinte.* Mobilier et équipements pour les cases des tout petits : Suite à l'avis de la Banque sur le dossier reçu le 12 septembre 2005, les fournisseurs figurant sur la liste restreinte ont été invités par lettre datée du 15 septembre à confirmer leur participation. La consultation sera lancée le lundi 27 septembre 2005 et l'ouverture des plis est prévue le mardi 02 novembre 2005.
- v) *Gré à gré.* Encadrement technique des bénéficiaires des départements de Tambacounda et Bakel: La requête de passation du marché par entente directe avec l'ONG ANMFR suite au désistement de l'ONG AFRICARE a été approuvée par fax daté du 29 juillet 2005. Le projet de contrat à signer avec ladite structure a été soumis pour avis préalable le 19 septembre 2005 à la Banque.

Q CMJ

- vi) Enquêtes de suivi de la pauvreté dans les régions d'intervention : A la suite du fax daté du 16 août 2005, un avis de présélection de bureaux d'études / consultants au niveau national a été publié dans les journaux du 1^{er} au 3 septembre 2005. L'ouverture des plis aura lieu le 4 octobre 2005. L'évaluation des dossiers de manifestations d'intérêt va permettre d'établir la liste restreinte des consultants à inviter à soumissionner.
- vii) Evaluation des résultats et rapport d'achèvement du Projet : conformément aux recommandations du fax de la Banque daté du 29 juillet 2005 invitant le projet à soumettre au plus tard au premier trimestre de l'année 2006, le rapport d'achèvement du Gouvernement, un avis de présélection de consultants pour l'évaluation des résultats du Projet a été publié dans les journaux du 1^{er} au 3 septembre 2005. L'ouverture des plis aura lieu le 4 octobre 2005. L'évaluation des manifestations va permettre d'établir la liste restreinte des consultants à inviter à soumissionner pour cette procédure.
- viii) Avenant aux marchés signés (a) Assistance technique à la mise en œuvre du volet hydraulique / assainissement : L'avenant n°1 au contrat n°056 entre le Projet et le Groupement COWI/AISB soumis au FND a été approuvé par fax daté du 15 juillet 2005. L'approbation par les autorités nationales compétentes a été également le 20 août 2005 ; (b) Suite à l'approbation par la BAD, par fax daté du 29 juillet 2005 de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative au volet alphabétisation fonctionnelle, le dossier a été soumis à l'approbation des autorités nationales le 16 août 2005 Le dossier approuvé est attendu.

Décaissement sur le prêt FAD et le don FAT

33. Le taux de décaissement global du Projet est de 89%. Le taux de décaissement sur le prêt FAD est de 84% et celui du don FAT de 93%. Le montant total des engagements et décaissements, à cette date est réparti comme suit :

Situation des engagements et décaissements sur le prêt FAD

<u>Catégories SAP</u>	<u>Catégories</u>	<u>Montants alloués en UC</u>	<u>Montants alloués en FCFA</u>	<u>Montants engagés en UC</u>	<u>Montants décaissés en UC</u>	<u>Montants décaissés en FCFA</u>	<u>% Décaissé</u>
TRAVAUX	Construct/Réhabilit	1 757 072	1 452 725 805	1 780 187	1 780 187	1 398 732 264	101%
BIENS	Eqpt/Mob/fournit	2 198 184	1 817 431 942	2 211 132	2 542 604	1 746 938 682	116%

9 *Am*

SERVICES	Etudes/supervision, Services de spécialistes, Formation et Audit	3 468 367	2 867 604 328	2 350 450	2 145 682	1 623 497 997	62%
FONCTIONNEMENT	Fonctionnement	980 000	810 252 240	960 016	580 750	774 924 966	59%
FONDS DE CREDIT	Fonds de crédit	1 596 378	1 319 866 043	1 596 378	1 359 312	657 069 732	85%
	Total	10 000 000	8 267 880 358	8 898 163	8 408 535	6 201 163 641	84%

Situation des engagements et décaissements sur le don FAT

Catégories SAP	Catégories	Montants alloués en UC	Montants alloués en FCFA	Montants engagés en UC	Montants décaissés en UC	Montants décaissés en FCFA	% Décaissé
SERVICES	Services de spécialistes, Formation et Audit	1 750 000	1 446 879 000	1 342 525	1 620 990,00	1 275 204 451	93%

Contrepartie nationale

34. Conformément à l'accord de prêt, le Gouvernement devrait mobiliser le 31 mars de chaque année, les fonds requis pour le financement des travaux (location des bureaux) et du volet crédit. Les fonds ont été décaissés à hauteur de 462 674 045 FCFA pour l'année 2001, 429 millions en 2002, 397 millions FCFA pour le fonds de crédit en 2003 et 202 millions FCFA pour l'exercice 2004. Quant à l'exercice 2005, 175.350.000 FCFA pour le volet crédit ont été mobilisés en août 2005. Le Gouvernement participe également aux frais de fonctionnement, pour la prise en charge sociale des agents et la couverture d'une partie des dépenses en carburant, fournitures de bureau et formation des relais. Sa contribution globale est détaillée dans le tableau ci-dessous.

3

mf

Situation des engagements et décaissements du Gouvernement

Catégories SAP	Catégories	Montants alloués en UC	Montants alloués en FCFA	Montants engagés en UC	Montants décaissés en UC	Montants décaissés en FCFA	% Décais sé
TRAVAUX	Construct/Réhabilit	93 700	77 470 036	39 655	39 655	30 314 000	42%
FONCTIONNEMENT	Fonctionnement		0	924 637	924 637	706 840 654	
FONDS DE CREDIT	Fonds de crédit	1 756 300	1 452 087 764	1 463 367	1 756 300	1 294 024 045	100%
	Total	1 850 000	1 529 557 800	2 427 659	2 720 592	2 031 178 699	147%

Décaissement sur le prêt du Fonds Nordique de Développement

35. Le premier décaissement sur le prêt FND a été effectué le 17 octobre 2002. Le montant total des décaissements est de 3.586.798 UC, soit un taux de décaissement de 76%. Le détail se trouve ci-dessous.

Situation des engagements et décaissements sur le prêt FND

Catégories SAP	Catégories	Montants alloués en UC	Montants alloués en FCFA	Montants engagés en UC	Montants décaissés en UC	Montants décaissés en FCFA	% Décaiss é
TRAVAUX	Construct/Réhabilit	2 978 340	2 297 530 194	2 884 900	2 787 811	2 167 563 179	94%
BIENS	Eqpt/Mob/fournit	1 366 595	1 054 209 149	937 633	474 626	372 003 270	35%
SERVICES	Etudes/supervision, Services de spécialistes, Formation	557 025	429 696 326	557 025	538 434	640 988 715	97%
FONCTIONNEMENT	Fonctionnement	98 040	75 629 331	6 264	6 264	4 871 040	6%
	Total	5 000 000	3 857 065 000	4 385 822	3 807 134	3 185 426 204	76%

COORDINATION AVEC LES AUTRES BAILLEURS DE FONDS

36. En plus du PLCP, deux projets sont en cours d'exécution dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, il s'agit de : AFDS et PAREP, financés respectivement par la Banque Mondiale et le PNUD. Afin de créer une synergie et une complémentarité des actions, la Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté du ministère de tutelle doit veiller à la tenue régulière des rencontres semestrielles préconisées par les différentes missions de supervision de la Banque.

CSO
PLCP

Q MF

La Cellule a initié des études comparatives sur les stratégies des 3 projets et une collecte des informations pour renseigner le système d'informations sur la lutte contre la pauvreté. Des ateliers de restitution et de partage sur les meilleures pratiques seront organisés à cet effet avant la fin de l'année. Les rapports des différentes études seront transmis à la Banque. Le système d'informations sur la Pauvreté regroupant la Direction de la Prévision et de la Statistique, la Cellule de Suivi du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et les programmes de lutte contre la pauvreté est en cours de mise en place, avec l'appui d'un cabinet international.

CSO-
PLCP

ETAT DE MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA DERNIERE MISSION DE SUPERVISION (MAI 2005)

37. L'état de mise en œuvre des recommandations faites par la mission de mai 2005 est détaillé comme suit :

RECOMMANDATION	ETAT D'EXECUTION
Au Gouvernement de:	
<i>Diligenter la transmission officielle de la requête relative à la deuxième phase transmise en date du 9 septembre 2004 pour laquelle l'accord de principe de la BAD avait été donné par fax daté du 1er octobre 2004</i>	Par lettre datée du 5 juillet 2005, le ministre de l'économie et des finances a transmis ladite requête et la Banque a répondu par fax daté du 29 juillet 2005. Le rapport d'achèvement du Projet devra au préalable être transmis, dans le courant du premier trimestre de l'année 2006
Soumettre dans les délais le rapport d'achèvement du Projet :	Le Projet a lancé un avis de présélection d'un cabinet/consultant pour l'évaluation des activités du Projet et la soumission du rapport d'achèvement. L'ouverture des plis est prévue le 4 octobre 2005
Diligenter le règlement des droits et taxes dus aux fournisseurs au titre des marchés et autres prestations	Ces droits et taxes ne sont pas encore honorés par la DDI
Etudier la possibilité de prendre en charge l'éclairage des 14 cases de santé réalisées par le PLCP	Le Projet a proposé son financement par la contrepartie de l'exercice 2006, le budget définitif n'est pas encore approuvé ;
Etudier les possibilités de mettre en commun tous les fonds de crédit destinés à des activités génératrices de revenus du Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social, et éventuellement d'autres secteurs intervenant dans ce domaine, sur la base du dispositif national initié par le PLCP en cours de réalisation	Ceci devra faire l'objet de partage sous la coordination de la <u>cellule de suivi opérationnel des projets et programmes de lutte contre la pauvreté</u> ;
<i>Assurer la tenue semestrielle, par la cellule de suivi opérationnel du ministère de tutelle, des réunions de coordination thématiques des projets de réduction de la pauvreté</i>	Ces réunions sont envisagées avec les ateliers de partage des différentes études commanditées à cet effet par la cellule
Aux collectivités locales de:	
<i>Assurer la sécurité des infrastructures par le recrutement d'au moins de deux gardiens, à l'entretien et à la maintenance de ces sites et insister sur la contribution effective des collectivités locales dans la pérennisation et l'extension des investissements réalisés par le projet</i>	Une sensibilisation a été faite aux collectivités locales par les URG. Certaines collectivités ont déjà pris les dispositions requises

9 CMF

<p>Au Bureau du Projet de :</p> <p>Prendre toutes les dispositions nécessaires, en rapport avec les services compétents, pour le respect des échéanciers de remboursement par les SFD :</p>	<p>Une rencontre s'est tenue le 24... la présidence de la cellule ATC... finances pour évoquer cette qu... dispositions y afférentes ;</p>
<p>Etudier avec les collectivités locales la possibilité de contracter une assurance pour la sécurisation des infrastructures et équipements mis en place par le Projet</p>	
<p>En raison des perspectives de partenariat et de coordination qui s'offrent avec le système d'informations sur les projets de réduction de la pauvreté piloté par la Cellule de Suivi Opérationnel du ministère de tutelle, prendre les dispositions utiles pour accéder au système par la transmission et le recueil d'informations.</p>	<p>Le Projet a transmis les informations requises sur les réalisations et un projet de SIG a été soumis à sa validation. Les résultats définitifs ne sont pas encore disponibles.</p>
<p>Communiquer à la Banque, avant le 31 août 2005, le système d'assainissement et les dispositions environnementales prises par l'AGETIP et les entreprises adjudicataires des travaux de construction pour éviter une dégradation de l'environnement dans le cadre de la réalisation des infrastructures, en particulier le traitement des eaux de teinture :</p>	<p>Les termes de références pour les études ont été élaborés. Le projet préconise d'y faire ressortir un volet " Evaluation des impacts de ces rejets sur le système d'évacuation existant, sur la santé des utilisatrices et sur l'environnement". Cette évaluation d'impact se fera à court, à moyen et à long terme. Le rapport des études sera disponible le 20 octobre 2005;</p>
<p>Faire prendre toutes les dispositions nécessaires par l'AGETIP pour que les réserves soient levées par les entreprises dans les meilleurs délais.</p>	<p>Le plan d'actions joint en annexe 3 renseigne sur toutes les dispositions prises par l'AGETIP à cet effet</p>
<p>Transmettre à la Banque au plus tard le 10 juin 2005 le rapport final de l'audit des comptes de l'exercice 2003 et le rapport d'activités du projet pour le premier trimestre 2005.</p>	<p>Rapports transmis le 11 juillet 2005.</p>
<p>Transmettre à la Banque au plus tard le 30 juin 2005 le rapport final de l'audit des comptes du projet 2004.</p>	<p>Les travaux du cabinet au projet ont été bouclés et le rapport attendu au plus tard le 16 octobre 2005</p>
<p>Réaliser dans les meilleurs délais le programme de formation des comités de gestion.</p>	<p>Suite à l'avis de la banque donné le 29 juillet 2005, les formations seront bouclées au plus tard en fin novembre 2005</p>
<p>Assurer l'aménagement et la plantation des espaces verts des infrastructures.</p>	<p>Le travail de sensibilisation des bénéficiaires a été poursuivi à cet effet pour l'embellissement des espaces au cours de l'hivernage</p>
<p>Recruter un consultant en vue de l'élaboration du rapport d'achèvement au plus tard décembre 2005.</p>	<p>Le dossier de présélection sera ouvert le 4 octobre et la liste restreinte adoptée. En fin novembre, le consultant adjudicataire sera connu</p>

PRINCIPAUX PROBLEMES RENCONTRES DANS L'EXECUTION DU PROJET

38. Les principaux problèmes discutés durant la mission et qui pourraient entraver l'atteinte des objectifs du projet sont présentés ci-après :

- i) Le retard accusé dans la mise en œuvre de la phase de consolidation du programme d'alphabétisation fonctionnelle ;

9 mg

- ii) Le retard dans le traitement des dossiers soumis à la Banque par le Projet ;
- iii) La nouvelle Répartition de 60 communautés de base précédemment encadrées par PAMECAS 12 janvier 2005 ;
- iv) La demande de paiement direct au profit de l'AGETIP suite à la transmission des pièces justificatives complémentaires en date du 24 mai 2005.
- v) Demande de décaissement du reliquat du fonds de crédit en date du 11 avril 2005 ;
 - i. Dossier de consultation en vue du recrutement d'un consultant pour l'étude relative à la pérennisation du mécanisme de financement en date du 11 avril 2005 ;
 - ii. L'arrêt des activités du Projet dans les zones du projet touchées par les inondations.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

39. Afin d'assurer une meilleure exécution du projet et respecter le délai imparti, il est recommandé :

Au Gouvernement de :

- i) Prendre effectivement en compte les coûts relatifs à l'éclairage solaire des cases de santé non prévus par le Projet ;
- ii) Prendre dans l'immédiat des mesures urgentes de drainage du site de Dalifort et étudier ultérieurement une solution définitive au problème d'inondation du site.

Au Bureau de projet de :

- iii) Assurer le suivi des recommandations de la dernière mission de supervision non encore exécutées ;
- iv) Veiller à la bonne exécution de la mission d'AGETIP et à son entière implication dans tout le processus d'exécution du volet travaux du projet.

A la Banque de :

- i) Insister auprès du Gouvernement pour qu'une solution soit trouvée au problème d'inondation du site de Dalifort.
- ii) Réduire les délais de traitement des dossiers soumis par le projet ;
- iii) Diligenter le traitement des dossiers en instance et surtout ceux relatifs aux décaissements concernant AGETIP et OFBD.

Q mg

REPUBLIQUE DU SENEGAL
FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

AIDE MEMOIRE DE LA MISSION DE SUPERVISION DES PROJETS SANTE I
ET II

(du 16 au 27 SEPTEMBRE 2005)

PROJET SANTE I

II. Objectifs et description du projet

2.1 L'objectif principal du projet est de contribuer à l'amélioration de la situation sanitaire de la population, plus spécifiquement dans les régions de Tambacounda, Kaolack et Fatick. Cet objectif correspond aux priorités exprimées dans le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 1998-2007) et aux activités décrites dans le Programme de Développement Intégré du Secteur (PDIS 1998-2002). l'exécution du projet est prévue sur une période de 5 ans.

III. Analyse de l'exécution du projet

Satisfaction des conditions de l'accord de prêt

3.1 Toutes les conditions préalables ont été satisfaites depuis septembre 1999 et la mise en vigueur du prêt prononcée le 11 octobre 1999. Concernant les autres conditions, la première et la quatrième sont réalisées. L'état détaillé de réalisation des autres conditions du projet est résumé au tableau ci-dessous :

Conditions	Niveau de réalisation
i) Communiquer au FAD, chaque année, au mois de septembre, un rapport sur les progrès réalisés au cours de l'année précédente en matière de formation des agents paramédicaux à l'ENDSS ;	i) Réalisée : les rapports de 2001, 2002 et 2003 ont été transmis à la Barque courant 2004. Le rapport de 2004 sera transmis au plus tard en septembre.
ii) Fournir six mois avant la fin des travaux de construction et réhabilitation la liste nominative des affectations des médecins, sages-femmes et infirmiers, tenant compte de la mise en place d'équipes compétentes en SOU dans les CS de référence ;	ii) En cours de réalisation.
iii) S'assurer que le personnel sanitaire ayant bénéficié d'une formation dans le cadre du projet (médecins "compétents en SOU", médecins spécialistes CES, infirmiers anesthésistes-réanimateurs), respecte l'engagement de servir dans les structures sanitaires du projet pendant un minimum de 3 ans ;	iii) L'engagement a été pris mais non respecté par certains agents. Le MSPM commence à utiliser des mesures coercitives.
iv) Fournir au FAD, dans les six mois suivant la signature de l'accord de prêt, les conventions, préalablement approuvées par le FAD, signées entre le MSPAS et les ONGs sélectionnées pour	iv) Réalisée

9 *CMJ*

Résumé de l'exécution physique du projet

3.2 Le démarrage des activités du projet a connu un retard d'environ deux ans, dû aux lenteurs dans la réalisation des conditions préalables à la mise en vigueur et au premier décaissement. Le retard dans le démarrage des activités est également dû à la signature des conventions avec l'UNICEF et AGETIP.

3.3 Le Gouvernement a transmis à la Banque son rapport d'achèvement.

3.4 Dans le cadre de cette mission qui n'était pas programmée, le personnel du projet absent pendant la durée du séjour de la mission n'a pu apporter son assistance habituelle mais des informations ont pu être obtenues sur l'état d'exécution du projet achevé pour l'essentiel (seul manque la réception du local transformateur de Sokone).

VISITE DU CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE DE NIORO DU RIP.

3.7 La visite du centre de santé de Nioro dans la région de Kaolack le 21/09/2005, confirme ceci : (i) l'AGETIP doit assurer un suivi rapproché de la levée des réserves ; (ii) la fourniture des équipements doit être finalisée ; (iii) assurer la maintenance et l'entretien des infrastructures et des équipements. Au terme de ces visites, des constats ont été faits :

Etudes

3.5 Les études architecturales et techniques relatives aux travaux de génie civil sont achevées depuis décembre 2001. Suite aux avenants accordés aux maîtres d'œuvre pour l'étude et le suivi des travaux supplémentaires, le volet « études et suivi est entièrement réalisé mais des problèmes identifiés justifie encore un suivi pour faciliter la mise en état de fonctionnement réel des centres construits :

- Les lenteurs du processus d'accès à l'abonnement électrique liées à la programmation de l'intervention de la SENELEC sur les sites du projet, retardent la mise en service des centres dont la réception provisoire est prononcée depuis janvier 2005 pour le site de Gossas,...

Travaux

3.6 L'essentiel des constructions est achevé mais à cause de contrainte de temps liées à la mission non programmées et sur la base des critères de sélection des sites à visiter, la mission, n'a pu voir que le centre de santé du site de Nioro.

3.7 Les travaux de construction du centre de santé de Nioro sont achevés, réceptionnés depuis le 04 août 2005 et mis en service depuis 15 jours. Cependant, le fonctionnement est perturbé par la mauvaise coordination dans

Q MF

le planning de livraison et d'installation des équipements reçus, prévus ou souhaités. Des appareils sont stockés dans des salles à libérer, le cabinet de dentiste n'a pas de fauteuil, la salle de radiologie reste sans appareil et le centre utilise provisoirement du mobilier ancien. Selon le responsable du Centre, la répartition et l'installation des équipements devraient être achevées dans un délai d'un mois. Les bâtiments sont globalement de bonne qualité mais la mission a déploré :

- (i) l'inadéquation entre la taille du mobilier acquis et l'agencement des locaux construits à cause de l'approbation par l'AGETIP, de plans non meublés. De mauvais cloisonnements empêchent la circulation dans des pièces mal dimensionnées et de prises téléphoniques et électriques à l'emplacement de coins à armoire, en limite l'utilisation. Une mauvaise répartition des splits en prive les locaux de pharmacie qui en ont davantage besoin, une absence de réservation dans la maçonnerie pour l'équipement du local de radiologie nécessitera de nouveaux travaux) ;
- (ii) la réception provisoire prononcée alors que des réserves soulignées ne sont toujours pas levées et qu'une multitude de réserves ne sont pas évoquées sur le PV avant la mise en service du centre, libère l'entreprise de sa responsabilité (joints de dilatation maçonnés, menuiserie mal finie, infiltrations, hauteur plan de travail et pente galerie mal estimées...);
- (iii) Le mauvais entretien des bâtiments occupés depuis seulement 15 jours (dégradation précoces des appareillages dans les toilettes, des peintures à eau à hauteur d'allège,...).

Suite à des omissions dans le programme architectural, la direction du centre a transformé le bâtiment destiné à l'unité de maintenance, en laboratoire et banque de sang, une salle d'accueil en salle d'échographie, un débarras en salle d'eau pour les consultations de maternité. Les travaux supplémentaires exécutés suite aux avenants avaient été financés sur le solde du budget relatif au contrat de la maîtrise d'ouvrage déléguée. Le projet a sollicité les fonds du Budget Consolidé d'Investissement pour prendre en charge des travaux qui se révèlent encore indispensables (alimentation en eau potable et en énergie solaire,...).

3.8 La présente mission recommande au Gouvernement de veiller à ce que AGETIP qui intervient également pour le projet Santé II, exécute sa mission de suivi des études et des travaux des 2 projets, avec plus de rigueur vis-à-vis des bureaux d'études chargé de la supervision des travaux et, des entreprises.

3.9 Sur ce point, la précédente mission avait déjà mentionné : « la qualité du génie civil des centres visités, bien que comportant encore des insuffisances par rapport à la dernière mission, s'est améliorée dans l'ensemble. L'AGETIP devra prendre toutes les mesures correctives à la réception définitive pour que les entreprises livrent des ouvrages de qualité ».

3.10 Mobilier : Les marchés relatifs à l'acquisition du mobilier de bureau et médical des infrastructures sanitaires avaient été approuvés et l'ensemble du mobilier a été livré depuis décembre 2004.

3.11 Equipement/matériel : Le protocole d'accord signé entre le Gouvernement et l'UNICEF chargé, a permis d'acquérir les équipements et mobiliers biomédicaux à travers la centrale d'achat UNIPAC. Les équipements IEC et l'outillage pour la maintenance ne sont pas encore livrés et la formation de l'agent chargé de la maintenance des appareils n'est pas faite.

3.12 La Banque avait approuvé le DAO pour l'acquisition des vedettes et pirogues et le projet prévoit la séance d'ouverture des plis le 21/10/05.

Fonctionnement du Centre de Santé:

Le centre de santé de NIORO composé d'un bâtiment administratif, d'une polyclinique comprenant plusieurs unités d'une pharmacies, de la maternité/pédiatrie, d'une buanderie morgue et laboratoire logements est ouvert depuis le 15 septembre mais son bon fonctionnement est limité par des problèmes d'équipements et de personnel.

1. Maternité. De nombreuses insuffisances liées probablement à la récente mise en service du centre, sont constatées : (i) capacité d'accueil est faible (10 lits d'hospitalisation pour un besoin de 20 lits), (ii) effectif insuffisant du personnel (aucune infirmière sur les 8 prévues), équipement insuffisant (salle de néonatalogie sans équipement ni matériel)

Les frais de maternité qui s'élèvent à 2000 FCFA par personne, servent à payer le personnel communautaire (Agents de santé communautaires, gardiens, garçons et filles de salle).

2. Pédiatrie. Elle a été transformée en centre de planning familial comprenant une salle pour les 2 agents de santé communautaire qui reçoivent 40 à 50 femmes par mois.

3. Laboratoire. Initialement destiné à l'unité de maintenance, il est géré par un responsable et un stagiaire de la Croix Rouge. Trois salles composent le laboratoire: Un bureau, une salle de recherche et une banque de sang utilisée comme magasin. On y trouve les appareils suivants: spectrophotomètre, incubateurs, agitateur à oscillation, une centrifugeuse, microscopes une unité de numération sanguine et d'autres matériels conventionnel de laboratoire. Le laborantin est un hygiéniste qui a besoin d'une formation à l'utilisation du matériel mis à sa disposition.

4. Les équipements de la buanderie sont livrés mais ne sont pas encore installés. Les deux ambulances du centre sont acquises l'une par le projet et l'autre par la coopération chinoise.

5. Pharmacies. Les 2 pharmacies (centrale d'approvisionnement les villages satellites et détail pour les malades) ne sont pas équipées : il n'y a ni

9 mg

rayonnage, ni climatisation ni réfrigérateur pour la bonne conservation des produits. Les médicaments sont subventionnés et l'on remarque un grand nombre de médicaments déclassés.

6. La clinique. Plusieurs spécialités sont disponibles à la clinique : médecine générale et spécialisée telles que la chirurgie (bloc opératoire), l'odontologie.

7. Bloc administratif. Composé d'un bâtiment d'un étage et de plusieurs bureaux, ce bâtiment abrite l'administration : secrétariat, bureau du Médecin-chef (premier responsable du centre de santé), bureau du gestionnaire (chef de l'unité d'hygiène hospitalière et intendant).

8. Gestion. Le centre de santé communautaire est géré à la fois par l'administration générale et le comité de santé. Ce dernier gère le personnel communautaire et sert de tampon entre la population et le centre de santé. Les décisions prises au sein de ce comité sont participatives. Il gère à son niveau les dépenses dévolues au comité. L'argent collecté sert à payer le personnel d'appui et à acheter des matériels. Le gestionnaire du centre a un droit de regard sur les actions du comité. Le centre reçoit une dotation du budget général qui s'élève cette année à 50 913 302 FCFA. Le médecin chef exprime ses besoins (les siens et ceux du comité de santé) à la mairie qui ordonnance les dépenses. Le centre reçoit aussi une dotation trimestrielle de 14 254 000 FCFA des Fonds non centralisés.

9 Participation communautaire. Selon le gestionnaire, la perception de la population a évolué sur le plan de la participation communautaire. Elle comprend qu'il faut maintenant participer à l'effort de santé, c'est ainsi qu'elle paye les prestations de santé. La fréquentation est acceptable. Il existe un véritable engouement créé par le déplacement du centre de santé dans ses nouveaux locaux qui rassemblent toutes les spécialités qui étaient dispersées dans plusieurs bâtiments vétustes. Pratiquement la distance à parcourir entre les villages et le centre n'a pas variée; Par rapport aux indigents, le centre de santé les prend en charge sur instruction du Médecin chef à l'absence d'un assistant social qui devra être affecté au centre. La situation des indigents s'est améliorée suite à l'arrivée de l'éducateur en santé.

Acquisition des biens, travaux et services

3.13 La CAS/PNDS, la DAGE et l'UNICEF ont initié et coordonné toutes les activités d'acquisition de biens et services relatives à l'exécution du projet. Des équipements non prévus restent à acquérir dans le cadre du projet pour rendre les bâtiments réellement fonctionnels.

3.14 Rapports trimestriels d'activités: La coordination du projet a régulièrement transmis les rapports d'activités conformément au format de la Banque, depuis le démarrage des activités ; au total douze rapports ont été transmis. Le dernier rapport transmis à la Banque couvre le dernier trimestre 2003 ; tous les rapports de l'année 2004 ont été transmis à la Banque.

3 (mg)

Problèmes rencontrés dans l'exécution du projet

- 3.15 Les principaux problèmes relevés sont résumés ci-dessous :
- i) Le problème des ressources humaines
 - ii) La mauvaise qualité de certains travaux de génie civil (malfaçons, menuiseries, absence de réservations pour l'installation de certains équipements) due au manque de suivi rapproché de l'AGETIP, des maîtres d'œuvre et de l'ingénieur biomédical ;
 - iii) L'omission d'équipements pourtant indispensables pour le programme du projet.
 - iv) Le retard dans la mise en place d'un plan d'action pour assurer l'entretien et la maintenance des infrastructures et équipements ;

Contrepartie nationale

3.62 Par rapport à l'accord de prêt, le Gouvernement a respecté ses engagements. En outre il a financé d'autres activités du projet en dehors des prévisions du rapport d'évaluation.

Coordination avec les autres projets similaires

3.63 Le projet s'exécute dans le cadre d'une approche programme en vue de l'atteinte des objectifs du Programme de Développement Intégré de santé. La CAS/PNDS est mise en place afin de gérer les activités du PDIS financées par une vingtaine de partenaires. Le document de la deuxième phase du PNDS (2004-2008) a été élaboré. Les partenaires tels que la BM, le FNUAP et l'UNICEF complètent les activités du projet santé I surtout dans le cadre des activités de la santé de la reproduction.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

3.16 Le principe de codification des équipements de la liste 1 mise en place par le Ministère de la Santé et de la Population, permettant un meilleur suivi de l'ensemble des acquisitions spécifiques du projet, il devrait s'étendre à d'autres types de fournitures.

3.17 La mission recommande au Gouvernement de veiller à la bonne coordination des activités de livraison et d'installation des équipements, de formation à l'utilisation des équipements fournis, d'affectation du personnel et de mise en service des structures construites afin que le projet contribue aux objectifs du secteur.

3.18 La mission recommande à la Banque d'accélérer le traitement des dossiers transmis.

Q Comf

PROJET SANTE II

4. Le projet mis en vigueur en juillet 2004, vient de démarrer réellement ses activités.
5. Les *conventions* à passer pour le compte du projet avec (i) l'AGETIP pour les travaux de génie civil, (ii) la Pharmacie Nationale d'approvisionnement pour l'acquisition des médicaments), (iii) la Clinique gynéco-obstétrique pour la formation des équipes SOU) et (iv) l'UNICEF pour l'acquisition des équipements, sont signés depuis janvier 2005.
6. La réunion de coordination technique du projet indique :
 - Les études architecturales et techniques devraient être disponibles avant le 06/10/05
 - Le coût des aménagements extérieurs et raccordements nécessaire aux approvisionnements en eau et en énergie électriques ou solaire, sont à prendre en compte dans l'élaboration des études
7. Le coordonnateur du projet, en collaboration avec les partenaires techniques d'exécution, avait actualisé le calendrier d'exécution détaillé des activités à mener.

La mission a examiné les études architecturales des CS du projet Santé II soumises par AGETIP et, a demandé que des corrections y soient apportées sur la base de toutes les imperfections constatées à l'occasion des travaux du projet Santé I actuellement en cours d'achèvement. Les recommandations sur les documents à transmettre à la Banque sont : (i) Meubler les plans, (ii) indiquer la direction du Nord et des vents dominants, (iii) nommer les planches, redimensionner les pièces en fonction du volume des équipements

Recommandations

8. Compte tenu des expériences acquises dans le cadre des projet Santé I, la présente mission recommande au Gouvernement de veiller à ce que des mesures indispensables soient prises afin que tous les sites du projet Santé II disposent le plus tôt qu'il sera possible, des commodités et édilités nécessaires au bon fonctionnement des établissements sanitaires. Des concertations préalables avec les compagnies d'électricité, d'eau,...
 9. Compte tenu de la nécessité d'améliorer la coordination des activités du projet, l'actualisation des plans de passation des marchés pour les acquisitions, devra être effectué en fonction de celle des calendriers élaborés pour l'exécution des activités du projet.
- IV. Application des recommandations de la dernière mission de supervision (Mai 2005)



Revue des dernières recommandations	Niveaux de réalisation
<p>SANTE I</p> <p><i>Pour le Gouvernement du Sénégal</i></p> <ul style="list-style-type: none"> i) Renforcer, en collaboration avec le MEF, les efforts déployés dans la résolution des problèmes cruciaux de ressources humaines auxquels est confronté le projet, à savoir le manque de candidats à la formation des médecins compétents SONU, la déperdition du personnel formé surtout les anesthésistes et le manque de personnel au niveau de certaines structures réhabilitées ou construites par le projet ; ii) Renforcer la supervision des équipes compétentes SONU sur le terrain ; iii) Veiller à ce que SANFAM (ONG défailante) rembourse intégralement le montant de 13 999 079 FCFA ; iv) Diligenter le remboursement effectif des taxes aux fournisseurs ; v) Prendre toutes les dispositions idoines pour que la date limite de dernier décaissement du 30 juin 2005 soit respectée ; vi) Veiller à ce que toutes les malfaçons et réserves constatées au niveau des travaux de génie civil soient reprises par les entreprises sous le contrôle et le suivi effectifs d'AGETIP et des maîtres d'œuvre ; vii) Veiller à ce que l'ingénieur biomédical et la DIEM encadrent, au plus tard mi juin 2005, les agents de maintenance des districts des régions et des hôpitaux pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action d'entretien et de maintenance des infrastructures et équipements et que l'Expert Biomédical produise le manuel de maintenance dans les délais ; viii) Renforcer les ouvrages réalisés par des mesures d'amélioration : cuisine, clôture, guérite, galeries. ix) Transmettre avant fin juillet 2005 le rapport d'audit des comptes du projet pour l'exercice 2004 ; x) Compte tenu de la fin imminente du projet, transmettre sans délai à la Banque l'avenant au contrat du cabinet chargé de l'audit des comptes 2004 pour effectuer l'audit des comptes 2005 en tenant compte des ressources disponibles du projet ; xi) Transmettre au plus tard fin juillet 2005, les rapports d'activités des premier et deuxième trimestres de l'année 2005 ; <p>AGETIP</p> <ul style="list-style-type: none"> xii) Faire rattraper les malfaçons par les entreprises et les maîtres d'œuvre, en suivant de façon rapprochée les chantiers d'ici la réception définitive ; xiii) Elaborer et transmettre à la coordination du projet, au plus tard fin mai 2005, un plan d'action et le calendrier de livraison de toutes les infrastructures sanitaires ; xiv) Appliquer la garantie décennale ; xv) Elaborer et transmettre à la coordination du projet, au plus tard fin juin 2005, un rapport sur le système d'assainissement et les mesures 	<p>Exécuté</p>

environnementales adoptées dans la réalisation des infrastructures sanitaires ;

Pour l'UNICEF

- xvi) Diligenter l'installation au niveau des sites des équipements restants des première et deuxième listes, ainsi que la livraison des équipements complémentaires ;

Pour la Banque

- i) Accélérer le traitement des dossiers ci-après : présélection ONG ; sélection cabinet d'audit, sélection maîtres d'œuvre; sélection du consultant pour l'élaboration du manuel de maintenance ;
- ii) Transmettre régulièrement les ledger et notifier les écarts entre la demande de financement et le décaissement effectif ;
- iii) Régulariser les écarts observés dans le paiement de l'AGETIP (paiements n° 7 et 23) conformément à mission de supervision financière.

SANTE II

Pour l'AGETIP

- ii) Prévoir un raccordement en eau et en électricité ainsi qu'un système d'assainissement pour toutes les infrastructures ;
- iii) Prévoir les dispositions environnementales et l'aménagement extérieur pour les infrastructures ;
- iv) Assurer, dès la phase Etudes, une étroite coordination avec les différents intervenants (maître d'œuvre, maître d'ouvrage, ingénieur biomédical, fournisseurs des équipements) pour une meilleure prise en compte des installations biomédicales.

Etudes en cours

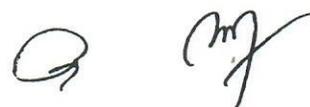
V. Problèmes rencontrés dans l'exécution

Les principaux problèmes relevés sont résumés ci-dessous :

- i) Le retard dans la mise en place d'un plan d'action pour assurer l'entretien et la maintenance des infrastructures et équipements ;

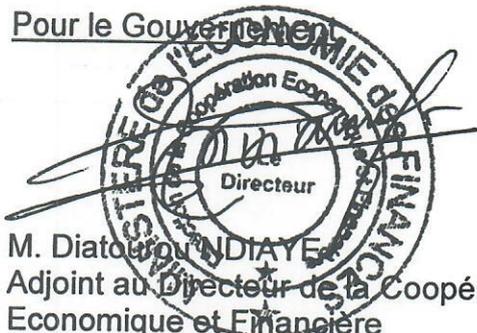
VI. Conclusion et recommandations

Le Gouvernement et la Banque doivent veiller à ce que l'expérience du projet Santé I sert à prévenir les difficultés de ce projet pour améliorer l'exécution du projet santé II.



Fait à Dakar le 26 septembre 2005.

Pour le Gouvernement



M. Diatoukou NDIAYE
Adjoint au Directeur de la Coopération
Economique et Financière
Ministère de l'Economie et des Finances

Pour la Banque africaine de
développement

Madame Clotilde BAI
Architecte
Département du Développement
Social, Région Centre & Ouest

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA MISSION

DATE	HEURE	ACTIVITES
Lundi 12 septembre 2005		Arrivée de Madame Clotilde BAI à Dakar
Mardi 13 septembre 2005	14h00-17 h30	Réunion de prise de contact avec la SNRO
	18h00-20h00	Prise de contact avec la DAGE sur les plan de travail et le point sur les dossiers en instance (Lieu : UCP)
Mercredi 14 septembre 2005	9h00-12h00	Direction de la Coopération Economique et Financière (MEF), SNRO, et le Chargé des acquisitions des Projets Education III et IV (Lieu : DCEF)
	15h00-18h00	Séance de travail avec la DAGE sur les DAO et les analyses des offres récemment transmis à la Banque (Lieu : UCP)
Jeudi 15 septembre 2005	09h – 12 h00	Séance de travail avec la DAGE sur les DAO et les analyses des offres récemment transmis à la Banque (Lieu : UCP)
	15h – 18 h 00	Séance de travail avec la DAGE sur les DAO et les analyses des offres récemment transmis à la Banque (Lieu : UCP)
Vendredi 16 septembre 2005	8h00-12h00	- Rédaction du procès verbal des différentes séances de travail avec la DAGE et la DCEF.
Samedi 17 septembre 2005		Séance de travail à l'hôtel - Séance de travail à l'hôtel
Dimanche 18 septembre 2005	9h00-12h00	Séance de travail à l'hôtel
	16h00-20h00	Séance de travail à l'hôtel
Lundi 19 février 2005	15h00-18h00	Séance de travail à la DCEF avec les projets sociaux (EDUCATION III et IV, AGETIP, SANTE I et II, PLCP) (Lieu : DCEF) Signature du P.V des séances de travail avec la DAGE sur les DAO et les rapport d'évaluation.
Mardi 20 septembre 2005	9h00-13h00	Séance de travail l' AGETIP et les Projets SANTE (Lieu : AGETIP)
	15h00-18h00	Séance de travail avec la DAGE ,la DCESS, et la DPRE, sur les projets EDUCATION III et IV (Lieu : DPRE et UCP)
Mercredi 21 septembre 2005	8h00- 13h00	Séance de travail avec PLCP (Lieu : PLCP)
	15h00-18h00	Séance de travail avec PLCP (Lieu : PLCP)

Jeudi 22 septembre 2005	9h00- 18 h 00	Visite de sites à NIORO : SANTE I et II
Vendredi 23 septembre 2005	12h00-13h00	Séance de travail avec la DAGE et la DPRE sur les projets Education III ET IV (Lieu : UCP)
	13h00-17h00	Elaboration de l'aide-mémoire par la mission
	18h00-18h30	Rencontre avec le Directeur de la DCES (Lieu : DCES°)
Samedi 24 septembre 2005		Séance de travail à l'hôtel - Séance de travail à l'hôtel
Dimanche 25 septembre 2005	9h00-12h00	Séance de travail à l'hôtel
	16h00-20h00	Séance de travail à l'hôtel
Lundi 26 septembre 2005	09h- 17 h00	Finalisation des aide – mémoire Signature des aide mémoires

MISSION DE SUPERVISION DE SEPTEMBRE 2005

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Prénoms et Noms	Fonction	Structure	Téléphone
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES (MEF)			
	Directeur	Direction de la Coopération Economique et Financière DCEF / MEF	Tél/Fax : 822 12 67 822 35 62
Daba TRAORE	Chargée de Programme	DCEF / MEF	822 35 62
Gorgui Yérim FALL	Chef de Division	Direction de la Dette et de l'Investissement DDI / MEF	Tél .821 23 25 Fax 821 16 30
Papa Madiop Diop			
Mayé Diouf DIOUF		DCEF/MEF	
Ndeye Mayé DIOUF		DCEF/MEF	
MINISTERE DE L'EDUCATION			
	Directeur	DCEF	
	Directeur	DPRE	
Ousmane DIOP	Directeur	DCES	
Daouda NDIAYE			
MINISTERE DE LA SANTE			
PROJETS EDUCATION III ET IV			
Daouda GUEYE	Chargé des acquisitions		842 3592
Amady DIOP	Coordonnateur Pédagogique		534 6456 842 3592
Gabriel DIOP	Comptable		842 3592
PROJETS SANTE I ET II			
Dr Birahima DIONGUE		CAS/PNDS	869 4274
PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (PLCP)			
Khady Fall NDIAYE	Directrice	PLCP – Bureau de Gestion	869 10 87
Mouhamadou Lamine MBAYE	Administrateur Gestionnaire	PLCP – Bureau de Gestion	869 10 87
Moustapha DIEYE	Responsable Comp. Infrastructures, Equipements et Hydraulique	PLCP – Bureau de Gestion	869 10 87 567 8427
Fatou Ndao BA	Coordonnatrice	U.R.G de Dakar	869 10 87
PARTENAIRES D'EXECUTION			
Ibrahima NDIAYE	Directeur Général	AGETIP	839 02 30
Moussa DIARRA	Directeur Technique	AGETIP	839 02 30
Bassirou GAYE	Chef de projet	AGETIP	839 02 33
Alioune Badara DIENG		AGETIP	653 9231
Abdoul Hamid DIOUF			
BENEFICIAIRES			
Marie AW Abdoulaye NGOM Sanou NGOM	Secrétaire Municipal Directeur de cabinet Maire Membre Commission Gest° Equipt. et Marketing		
Amy NIANG	Présidente Atelier teinture		

Kadialy Diané	Formation atelier teinture	
Fatou SOW	Atelier teinture	
Ndame DIOUF	Secrétaire général atelier teinture	
Aïda MANE	Présidente atelier Agroalimentaire	
Fatou DIATTA	Membre atelier Agroalimentaire	
Téning SIDIBE	Trésorière adj. Comité gestion principal	
Anta Teuw LO	Secrétaire général Case des Tout-petits	
Cheikh DIENG	Secrétaire général NTIC	
Madjiguène FALL	Trésorière atelier NTIC	
3 élèves en formation à	l'atelier NTIC	
Saliou GUEYE	Trésorier atelier couture	
2 élèves en formation	atelier couture	
Seynabou FAYE	Formatrice atelier coiffure	
20 élèves en formation à	l'atelier de coiffure	
Pape SOW	Gardien	
Adama DIAGNE	Gardien	
Makhary SENE	Animateur polyvalent	
CASE FOYER DE DALIFORT FOIRAIL A PIKINE		
CENTRE DE SANTE DE NIORO DU RIP REGION DE KAOLACK		
Aliou DIALLO	Médecin chef	
Moussa NDIAYE	Gestionnaire	
Rokhy Dramé DIALLO	Responsable de la Maternité	
Pierre NDIAYE	Responsable du Laboratoire	
Mamoudou DIALLO	Stagiaire Croix Rouge	
Ballétop NDIAYE	Aide sage-femme (Planning familial)	
Gnakhana NDIAYE	Agent de santé communautaire	
Marie-Adèle DIOUF	Gérante de la Pharmacie de détail	
Soukéina NDIAYE	Gérante de la pharmacie centrale	

PLAN D'ACTION PLCP

N°	Observations	Proposition de solution	Date de réalisation
1	Raccordement Eau – Electricité	Des extensions sont nécessaires pour certains sites où le réseau électrique existe mais se situe à une distance importante du site. La feuille suivante indique la situation à jour des raccordements eau-électricité.	Sept-2005
2	Evacuation des eaux de teinture en tenant compte des contraintes environnementales	Les termes de références pour les études ont été élaborés. Le projet préconise d'y faire ressortir un volet " Evaluation des impacts de ces rejets sur le système d'évacuation existant, sur la santé des utilisatrices et sur l'environnement". Cette évaluation d'impact se fera à court, à moyen et à long terme. Le rapport des études sera disponible le 20 octobre 2005.	Oct-2005
3	Absence d'espace vert sur certains sites	Le volet Espace vert reste du ressort des comités de gestion de chaque site. Les comités de gestion sont conscients de l'intérêt de la présence des espaces verts et attendent le début de l'hivernage pour planter. Toutefois le Projet prévoit un volet reboisement dans son plan de sensibilisation.	
4	Accessibilité au bâtiment (handicapés)	Les Raccordements sur rampe pour le site de Diaroumé seront faits avant fin septembre 2005	Sept-2005
5	Remblai cour CDTP	Les remblais ont été réalisés.	Sept-2005
6	Menuiserie des cloisons amovibles	Les réserves ont été levées.	
7	Réserves en électricité et plomberie	Les réserves concernant ces deux corps d'état ont été levées sur les sites de Diaroumé, Kounkané et Saré Alkaly	

8	Passage de poussière et d'eau à travers les claustras	Le problème se pose sur le chantier de Koulor, l'entreprise a été pour faire le bouchage des claustras. Aussi, suite à notre visite des sites du lot 4 et 5 l'entreprise concernée fermera avant fin septembre les claustras des sites où des passages d'eau ont été constatés.	Sept-2005
9	Infiltrations d'eau de pluie	Une visite a été faite du 07 au 08 septembre 2005 sur les sites des lots 4 et 5 en présence des représentants de l'entreprise et des URG de Thiès et de Diourbel. Un délai de 20 jours est accordé pour lever les réserves.	Fin Sept-2005